

REPUBLIQUE DU BURUNDI



**RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION, DE L'HABITAT, DE
L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**

RGPHAE



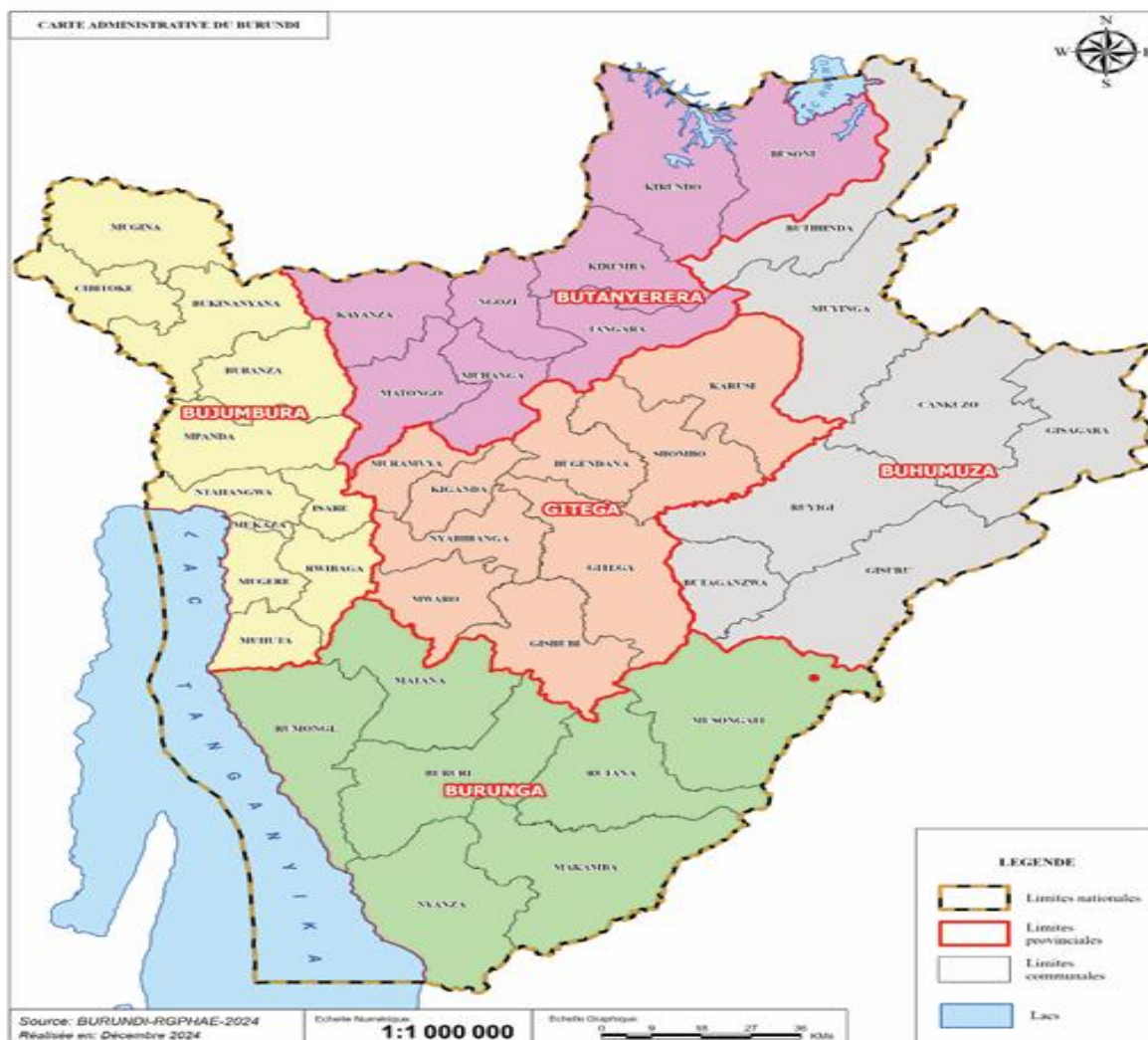
BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT (BCR)

VOLUME VIII

**RAPPORT D'ANALYSE SUR LES PRINCIPAUX RESULTATS
DU MODULE DES ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS
AGRICOLES (OPA) DU RGPHAE - 2025)**

Bujumbura, Août 2025

CARTE 1 : CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI



PARTENAIRES DU RGPHAE



PREFACE

Le décret N°100/109 du 30 Novembre 2020 portant institution du Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE) marque la volonté du Gouvernement du Burundi de rénover son système d'information statistique pour élaborer ses politiques, programmes et projets de développement répondant aux ambitions de la vision du Burundi « **pays émergent en 2040 et pays développé en 2060** » ainsi qu'aux engagements régionaux et internationaux auxquels le pays a souscrit.

Le RGPHAE est une opération statistique dans laquelle le Burundi a couplé son quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) à son premier Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE). Ce recensement a permis d'établir le bilan démographique et de déterminer les caractéristiques de l'habitat, socioculturelles, structurelles ainsi que le potentiel agropastoral du Burundi. Il a permis également de disposer des données statistiques fiables, complètes et actualisées désagrégées par province, commune et colline/quartier, indispensables pour la bonne planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et projets de développement.

Le RGPHAE a permis d'obtenir une nouvelle photographie des caractéristiques principales du monde rural, des exploitations et des structures agropastorales pour répondre aux besoins du RGAE. De même, une base de sondage récente et un référentiel pour les enquêtes et les statistiques courantes étaient nécessaires pour une série d'enquêtes sur les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'horticulture, de la pêche et de l'aquaculture, de la foresterie et de la sylviculture réalisée sur des échantillons représentatifs.

En réalisant le RGPHAE, le Burundi a ainsi inscrit son nom dans le concert des nations ayant répondu au rendez-vous du Programme Mondial des recensements de la population et de l'habitat des Nations Unies et à celui du Recensement de l'Agriculture préconisé par la FAO, cycle 2020. Pour compléter le succès du volet agricole du RGPHAE, le pays vient de réussir la réalisation du dénombrement exhaustif du Module des Exploitations Modernes (EM) et des Organisations des Producteurs Agricoles (OPA) du RGAE. Le Gouvernement du Burundi invite tous les acteurs de développement à faire bon usage de ces données dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et projets de développement contribuant à l'émergence et au développement durable du pays.

**Son Excellence le Premier Ministre de la République et
Président du Comité National d'Orientation du Recensement (CNOR)**

Honorable Nestor NAHONTUYE

REMERCIEMENTS

Le présent document, intitulé « **Volume VIII 'Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module des organisations des producteurs agricoles (OPA) du Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage, 2025)** », est une publication contenant les indicateurs du module des organisations des producteurs agricoles.

Les autres rapports portant sur les résultats définitifs du volet agropastoral sont consignés dans d'autres volumes permettant ainsi à l'ensemble des utilisateurs de disposer des indicateurs pertinents pour mieux saisir les mutations de ce secteur.

Le Gouvernement voudrait saisir cette opportunité pour adresser ses sincères remerciements à tous ses partenaires au développement ayant accompagné le processus du RGPHAE, en l'occurrence (i) la Banque Mondiale (BM) à travers le Projet Régional des Statistiques pour les Résultats de l'Afrique de l'Est au Burundi (PROSTATBU) ; (ii) la Banque Africaine de Développement (BAD) à travers le Projet d'Entrepreneuriat Agropastoral et Perfectionnement Professionnel des Jeunes et des Femmes (PEAPPJF) et le Projet de Développement Intégré Burundi-Rwanda (BRIDEP) ; (iii) le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) ; (iv) l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ; (v) le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ; (vi) le Royaume des Pays-Bas ; (vii) le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) ; (viii) le Catholic Relief Services (CRS) ; (ix) Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et (x) Fonds International de développement Agricole (FIDA) à travers le Projet d'Intensification de la Production Agricole et de la réduction de la Vulnérabilité au Burundi (PIPARVR-B).

Le Gouvernement réitère également sa gratitude envers (i) tous les organes du RGPHAE (CNOR, CTR, BCR, CPR et CCR) ; (ii) le personnel contractuel (agents cartographes, chefs d'équipe, assistants TIC, superviseurs) ; (iii) les bureaux provinciaux de l'INSBU ; (iv) les directions provinciales du MINEAGRIE ; (v) les Experts nationaux et internationaux ; (vi) les cadres des Ministères sectoriels ; (vii) la population résidente et (viii) les médias pour la partition jouée afin de parvenir aux objectifs et résultats escomptés.

**Ministre des Finances, du Budget et
de l'Economie Numérique**

Alain NDIKUMANA

**Ministre de l'Environnement, de
l'Agriculture et de l'Élevage**

Calinie MBARUSHIMANA

TABLE DES MATIERES

PREFACE	3
REMERCIEMENTS	4
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	7
LISTE DES TABLEAUX.....	9
LISTE DES GRAPHIQUES.....	10
AVANT-PROPOS.....	11
CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE DU BURUNDI	14
CHAPITRE II : APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'INSTITUTIONNALISATION DU RECENSEMENT	16
II.1. CADRE LEGAL	16
II.2. CONCEPTS ET DEFINITIONS	17
II.3. OBJECTIFS ET PERIODES DE REFERENCE.....	23
II.4. APPROCHE MODULAIRE.....	26
II.5. CHAMP ET UNITES STATISTIQUES.....	27
II.6 : FORMATION DU PERSONNEL.....	28
II .7. OUTILS ET METHODES DE COLLECTE DES DONNEES.....	29
II.8. TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES	29
II.9. PUBLICATION ET DIFFUSION DES DONNEES	30
II.10. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION.....	31
CHAPITRE III : PRESENTATION DES RESULTATS DU MODULE DES ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS AGRICOLES (OPA)	32
III.1. RESUME EXECUTIF.....	32
III.2. INDICATEURS SYNTHETIQUES DU MODULE DES ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS AGRICOLES (OPA)	34
III.3. FORME JURIDIQUE DES OPA.....	36
III.4. DOMAINES D'ACTIVITES DES OPA.....	40
III.5. COMPOSITION ET MEMBRES DES OPA	41
III.6. SOURCES DE REVENUS DES OPA	43

III.7. RENFORCEMENT DES CAPACITES DES OPA	46
III.8. CONTRAINTES RENCONTREES PAR LES OPA	48
ANNEXES	49
ANNEXE I : TABLEAUX	50
ANNEXE II : PERSONNEL NATIONAL.....	56
ANNEXE III : SUPERVISEURS DU MODULE DES EXPLOITATIONS MODERNES (EM) ET ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS AGRICOLES (OPA).....	58
ANNEXE IV : EQUIPE DE REDACTION – ATELIER D’ANALYSE DES DONNEES DU MODULE DES EXPLOITATIONS MODERNES (EM) ET ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS AGRICOLES (OPA).....	59
ANNEXE V : PERSONNEL INTERNATIONAL	60

SIGLES ET ABREVIATIONS

BAD	Banque Africaine de Développement
BCR	Bureau Central du Recensement
BM/WB	Banque Mondiale
BRIDEP	Projet de Développement Intégré Burundi-Rwanda (Burundi-Rwanda Integrated Development Project)
CAPI	Interview assistée par ordinateur
CM	Chef de Ménage
CCR	Comité Communal du Recensement
CNOR	Comité National d’Orientation du Recensement
CPR	Comité Provincial du Recensement
CTR	Comité Technique du Recensement
DAOPA	Direction d’Appui aux Organisations des Producteurs Agricoles
EAC	East African Community (Communauté de l'Afrique de l'Est)
EM	Exploitations agropastorales de type moderne
DSIEAE	Direction des Statistiques et Informations Environnementales, Agricoles et d’Élevage
ENArB	Enquête Nationale Agricole rénovée du Burundi
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
GIE	Groupement d’Intérêt Économique
GPS	Global Positioning System (Système de positionnement par satellite)
INSBU	Institut National de la Statistique du Burundi
MIDCSP	Ministère de l’Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique
MINEAGRIE	Ministère de l’Environnement, de l’Agriculture et de l’Élevage
MFBPE	Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Économique
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement

ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPA	Organisations des Producteurs Agricoles
PIB	Produit Intérieur Brut
PEAPPJF	Projet Entreprenariat Agropastoral et Perfectionnement Professionnel des Jeunes et des Femmes
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
PMRA	Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture
RGAE	Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RGPHAE	Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage
SMSA	Sommet Mondial sur la Sécurité Alimentaire
SPISA	Système Permanent Intégré de Statistiques Agropastorales
SPSS	Statistical Package for the Social Sciences
TCP	Technical Cooperation Programme (Programme de Coopération Technique)
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
ZD	Zone de Dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

TABEAU OPA01: REPARTITION DES ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS AGRICOLES PAR PROVINCE SELON LE STATUT JURIDIQUE	36
TABEAU OPA02: REPARTITION DES STRUCTURES AYANT OCTROYE UN AGREMENT OU RECEPISSE AUX ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS AGRICOLES PAR PROVINCE	36
TABEAU OPA03: REPARTITION DES ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS AGRICOLES PAR PROVINCE SELON LA POSSESSION DE STATUT ET REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR	37
TABEAU OPA04: REPARTITION DES ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS AGRICOLES PAR PROVINCE SELON LA DENOMINATION DES MEMBRES DE BUREAUX.....	38
TABEAU OPA05: REPARTITION DES ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS AGRICOLES PAR PROVINCE SELON LE TYPE ...	40
TABEAU OPA06: REPARTITION DES ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS AGRICOLES PAR PROVINCE SELON LE DOMAINE D'ACTIVITES.....	40
TABEAU OPA07: REPARTITION DES ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS AGRICOLES PAR PROVINCE SELON LA PRINCIPALE FILIERE	40
TABEAU OPA08: REPARTITION DES ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS AGRICOLES PAR PROVINCE SELON LA PRINCIPALE FILIERE SECONDAIRE.....	41
TABEAU OPA09: NOMBRE TOTAL DE MEMBRES FONDATEURS DES OPA PAR PROVINCE SELON LE SEXE.....	41
TABEAU OPA10: NOMBRE TOTAL DE MEMBRES ACTUELS DES OPA PAR PROVINCE SELON LE SEXE	41
TABEAU OPA11: REPARTITION DES ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS AGRICOLES PAR PROVINCE SELON LA POSSESSION DE REGISTRE DE MEMBRES	42
TABEAU OPA12: NOMBRE TOTAL DE SALAIRES DES OPA PAR PROVINCE SELON LE SEXE	42
TABEAU OPA13: NOMBRE TOTAL DE SALAIRES MEMBRES DU BUREAU PAR PROVINCE SELON LE SEXE.....	43
TABEAU OPA14: REPARTITION DES ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS AGRICOLES PAR PROVINCE SELON LES ACTIVITES QUI PROCURENT DES REVENUS	43
TABEAU OPA15: REPARTITION DES ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS AGRICOLES PAR PROVINCE SELON LES AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT	44
TABEAU OPA16: REPARTITION DES ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS AGRICOLES AYANT BENEFICIE DE CREDIT PAR PROVINCE	44
TABEAU OPA17: REPARTITION DES ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS AGRICOLES AYANT BENEFICIE DE CREDIT PAR PROVINCE SELON LES INSTITUTIONS FINANCIERES.....	45
TABEAU OPA18: REPARTITION DES ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS AGRICOLES AYANT BENEFICIE DE SUBVENTION OU DON PAR PROVINCE DEPUIS LEUR CREATION.....	45
TABEAU OPA19: REPARTITION DES ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS AGRICOLES AYANT BENEFICIE DE SUBVENTION OU DON DEPUIS LEUR CREATION PAR PROVINCE SELON LA SOURCE	46
TABEAU OPA20: REPARTITION DES OPA PAR PROVINCE SELON LE TYPE DE MEMBRE DU BUREAU ET LEUR STATUT DE SALARIE.....	46
TABEAU OPA21: REPARTITION DES OPA PAR PROVINCE SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION DES MEMBRES DU BUREAU	47
TABEAU OPA22: REPARTITION DES OPA PAR PROVINCE SELON LES STRUCTURES FORMATRICES DES MEMBRES	47
TABEAU OPA23: NOMBRE TOTAL DE MEMBRES DES OPA AYANT BENEFICIE DE FORMATION AU COURS DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2023-2024 PAR SEXE ET PAR PROVINCE	47

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE OPA01: REPARTITION DES OPA SELON LA PUBLICATION OU NON AU JOURNAL OFFICIEL	37
GRAPHIQUE OPA02: REPARTITION DES OPA SELON LA POSSESSION OU NON D'UN NUMERO DE COMPTE DANS UNE INSTITUTION FINANCIERE	38
GRAPHIQUE OPA03: REPARTITION DES OPA SELON LE TYPE D'INSTITUTION FINANCIERE ABRITANT LEUR COMPTE	38
GRAPHIQUE OPA04: REPARTITION DES OPA SELON LA TENUE REGULIERE D'ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES.....	39
GRAPHIQUE OPA05: REPARTITION DES OPA SELON LA TENUE REGULIERE DES REUNIONS.....	39
GRAPHIQUE OPA06: REPARTITION DES OPA SELON L'EXISTENCE DES COMPTES RENDUS DES REUNIONS.....	39
GRAPHIQUE OPA07: REPARTITION DES OPA SELON L'ETABLISSEMENT DE BILAN FINANCIER	39
GRAPHIQUE OPA08: DIFFICULTES DE FONCTIONNEMENT	48
GRAPHIQUE OPA09: DIFFICULTES D'APPROVISIONNEMENT	48
GRAPHIQUE OPA10: DIFFICULTES DE PRODUCTION	48
GRAPHIQUE OPA11: DIFFICULTES DE TRANSFORMATION	48
GRAPHIQUE OPA12: DIFFICULTES DE TRANSPORT.....	48
GRAPHIQUE OPA13: DIFFICULTES DE COMMERCIALISATION.....	48

AVANT-PROPOS

L'exécution technique du Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE) est assurée par le Bureau Central du Recensement (BCR).

La méthode CAPI (entretien individuel assisté par ordinateur), avec l'utilisation des tablettes, couplée avec l'utilisation des technologies géospatiales pour la cartographie censitaire, le relevé des coordonnées géographiques à l'aide du Système de positionnement global (GPS) ont permis la collecte des données du RGPHAE.

Conformément à l'approche modulaire et intégré du Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture 2020 de la FAO, le Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE) concerne les modules suivants :

- a)** 2 Modules centraux dans le cadre de la mutualisation du Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage RGPHAE (Dénombrement exhaustif) : Module Communautaire (conjointement avec la cartographie du RGPHAE du 16 décembre 2023 au 16 mai 2024) et Module agricole de base (pour le dénombrement des ménages agropastoraux, horticoles et aquacoles, dans le cadre du dénombrement de la composante RGPH du 2 au 27 septembre 2024).
- b)** 1 Module central spécifique du RGAE (Dénombrement exhaustif) : Module des Exploitations agropastorales de type moderne et des Organisations des Producteurs Agricoles (OPA) en avril/mai 2025.
- c)** Développement d'un Système Permanent Intégré de Statistiques Agropastorales (SPISA) par la réalisation des modules complémentaire et thématiques du RGAE (Dénombrement par sondage) : 1 Module agricole de base détaillé des exploitations agropastorales de type traditionnel combiné avec le Module complémentaire "Enquête Nationale Agricole Rénovée du Burundi ENArB" au cours de la campagne agricole 2025/2026 ; 2 Modules thématiques : Enquête sur l'Horticulture en 2026 et Enquête sur la Pêche et l'Aquaculture en 2027.

Conformément au plan de publication des résultats du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE), à la suite de la publication du présent Volume VIII "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module des organisations des producteurs agricoles (OPA) du RGAE", d'autres volumes et dépliants, ci-après, seront produits :

- Volume I "Tableaux statistiques du Module communautaire du RGPHAE" ;
- Volume II "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module communautaire du RGPHAE" ;
- Volume III "Tableaux statistiques du Module agricole de base du RGPHAE" ;
- Volume IV "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module Agricole de Base du RGPHAE" ;
- Volume V "Tableaux statistiques du Module des exploitations agropastorales de type moderne (EM) du RGAE" ;
- Volume VI "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module des exploitations agropastorales de type moderne (EM) du RGAE" ;
- Volume VII "Tableaux statistiques du Module des organisations des producteurs agricoles (OPA) du RGAE" ;
- Volume IX "Tableaux statistiques du Module agricole de base détaillé des exploitations agropastorales de type traditionnel du RGAE" ;
- Volume X "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module agricole de base détaillé des exploitations agropastorales de type traditionnel du RGAE" ;
- Volume XI "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module complémentaire du RGAE "Enquête Nationale Agricole Rénovée du Burundi ENArB"" ;
- Volume XII "Rapport sur les principaux résultats du Module thématique du RGAE "Enquête sur l'horticulture" ;
- Volume XIII "Rapport sur les principaux résultats du Module thématique du RGAE "Enquête sur la Pêche et l'Aquaculture" ;
- Volume XIV "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module sur la dimension genre du RGAE" ;
- Volume XV : Rapport sur la réconciliation des données du RGAE avec des séries temporelles ;
- Volume XVI "Rapport Technique sur le RGAE" ;
- Dépliant I sur les principaux résultats du Module communautaire du RGPHAE ;
- Dépliant II sur les principaux résultats du Module agricole de base du RGPHAE ;
- Dépliant III sur les principaux résultats du Module des exploitations agropastorales de type moderne EM du RGAE ;
- Dépliant IV sur les principaux résultats du Module des organisations des producteurs agricoles OPA du RGAE ;

- Dépliant V sur les principaux résultats du Module agricole de base détaillé des exploitations agropastorales de type traditionnel du RGAE ;
- Dépliant VI sur les principaux résultats du Module complémentaire du RGAE "Enquête Nationale Agricole Rénovée du Burundi ENArB").

Mr Nicolas NDAYISHIMIYE

DIRECTEUR GENERAL DE L'INSBU ET PRESIDENT DU BCR

CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE DU BURUNDI

Le Burundi est situé à cheval entre l'Afrique de l'Est et l'Afrique Centrale. Son territoire couvre une superficie de 27834 km², dont 2184 km² sont couverts par les eaux du Lac Tanganyika et de plusieurs rivières d'inégale importance. C'est un pays enclavé, entouré de trois pays avec lesquels il partage 974 km de frontières : la République Démocratique du Congo, le Rwanda et la Tanzanie. Il fait partie intégrante des organisations sous régionales et régionales entre autres la Communauté de l'Afrique de l'Est (East African Community « EAC »), le marché commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), etc.

Le pays est subdivisé actuellement en 5 provinces, 42 communes, 3044 collines et quartiers. La capitale économique Bujumbura est la ville la plus peuplée. La topographie présente de nombreuses collines et montagnes dont la plus élevée culmine à 2684 m (Mont Heha). La plaine de l'Imbo se trouve dans la partie Ouest du pays et les dépressions au Nord et à l'Est. Le Burundi jouit d'un climat équatorial tempéré avec une bonne pluviométrie qui s'étend sur plusieurs mois de l'année (9 mois) ce qui permet de pratiquer une grande variété de cultures.

Selon les résultats préliminaires du RGPHAE 2024, le Burundi est un pays à forte croissance démographique avec une population estimée à 12 332 788 d'habitants, dont 52,4% de femmes, avec 485 habitants au km².

Le pays reste confronté à de nombreux défis en matière de protection de l'environnement, en raison des effets combinés de la croissance démographique intercensitaire estimée à 2,7 % (RGPHAE, 2024) par an, des méthodes d'exploitation traditionnelle des terres et des forêts en vigueur qui engendrent une dégradation continue et accélérée de l'environnement naturel.

Le Burundi est entrain de réaliser une investigation statistique d'envergure nationale sur l'agriculture au sens large. Le manque ou l'insuffisance d'informations statistiques fiables, complètes et à jour constitue un handicap important dans la conception, la mise en œuvre, le suivi de projets et programmes de développement du secteur primaire.

Le Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE) s'est inscrit dans le cadre du cycle international 2020 des recensements généraux de la population et de l'habitat lancé par la Commission de la Statistique des Nations Unies, qui couvre le cycle 2015-2024, et dans le cadre du Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture (PMRA 2020) lancé par la FAO.

Pour les besoins de mutualisation des moyens disponibles ou à mobiliser, il est apparu nécessaire de combiner le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) avec le premier Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE), dans le cadre d'une opération statistique conjointe de grande envergure intitulée "Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE)".

Les objectifs de développement dans le secteur agricole du pays ne peuvent être correctement définis et atteints, à travers la mise en œuvre satisfaisante des programmes et projets bien ciblés, que dans la mesure où le Gouvernement a une bonne connaissance d'une part, des réalités des caractéristiques socioculturelles et structurelles et des défis actuels de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement, de la pêche, de l'aquaculture et de la forêt, à travers la réalisation du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE), et d'autre part, de leur évolution, à travers un système permanent intégré et cohérent de collecte,

de production, d'analyse, de diffusion des données statistiques agropastorales et environnementales et de leur utilisation à cette fin.

L'objectif principal du RGAE 2024/2027 est de fournir des informations utiles aux planificateurs et aux décideurs de s'assurer à une croissance soutenue du secteur agricole à travers la collecte des données structurelles sur l'agriculture et la production des statistiques agricoles qui serviront de base à la réorganisation du monde rural et l'optimisation des ressources.

Les objectifs spécifiques du RGAE visent entre autres à :

- Disposer de données structurelles sur l'agriculture notamment les effectifs, la répartition spatiale des exploitations agricoles du pays, l'importance et la cartographie de chaque culture pratiquée, les terres agricoles et leur répartition spatiale ainsi que les modes de faire valoir dominants, les effectifs du cheptel, les statistiques sur les productions, superficie, les rendements des principales cultures prioritaires.
- Construire les bases de sondage nécessaires à l'élaboration et/ou à l'amélioration des méthodologies d'enquêtes thématiques notamment les enquêtes sur la productivité végétale et animale, la pêche/aquaculture et de l'horticulture en vue d'initier et mettre en place un Système Permanent Intégré des Statistiques Agropastorales (SPISA), enquêtes sur l'évaluation de la production végétale et animale.
- Améliorer la disponibilité des données sur l'agriculture prise au sens large (production végétale, animale et halieutique) dans les exploitations agropastorales.

Le Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE) du Burundi permettra d'obtenir une nouvelle photographie des caractéristiques principales du monde rural, des exploitations et des structures agropastorales. Il aidera le Gouvernement à redéfinir et à mieux piloter sa politique agricole et de sécurité alimentaire sur la base de données statistiques réelles sur les structures de l'agriculture et l'élevage du Burundi, et contribuera ainsi à de meilleures politiques de modernisation du secteur rural, de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire dans le pays.

En outre, cette opération statistique de grande envergure permettra au Burundi d'une part d'être au rendez-vous du Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture (PMRA 2020) préconisé par la FAO et, d'autre part, de contribuer à un meilleur pilotage et suivi des objectifs de la politique agricole et du développement rural du Gouvernement, ainsi qu'au suivi des indicateurs pour la lutte contre la pauvreté et des Objectifs de Développement Durable (ODD). Par ailleurs, à l'échelle régionale et internationale, le Burundi a souscrit à des engagements portant sur la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté. Il s'agit notamment de :

- La déclaration de l'Union Africaine de Maputo (Déclaration sur l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire en Afrique), ratifiée par l'Assemblée Générale du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine à sa session tenue en juillet 2003 à Maputo, demandant aux pays africains que 10% de leur budget national soit attribué au secteur agricole ;
- Les Objectifs de Développement Durable (ODD) selon l'Agenda post 2015 des Nations Unies ;
- Le Sommet Mondial sur la Sécurité Alimentaire (SMSA), Rome Novembre 2009 ;
- Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), de juillet 2013.

CHAPITRE II : APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'INSTITUTIONNALISATION DU RECENSEMENT

II.1. CADRE LEGAL

Le décret No 100/109 du 30 novembre 2020 portant institution du RGPHAE marque la volonté du Gouvernement du Burundi de rénover son système d'information statistique en appui à ses politiques prioritaires. La réalisation du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE), mutualisé avec le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), a été l'option choisie par le Burundi dans le cadre d'une opération statistique conjointe intitulée "Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE)".

Le champ géographique du RGAE couvre la totalité du territoire national à savoir les 5 provinces, les 42 communes et les 3044 collines du Burundi. A la suite de la conception des documents stratégiques et techniques et leur validation par les phases pilotes, la mise en œuvre du RGPHAE-BURUNDI-2024 est entrée dans sa phase opérationnelle en décembre 2023 avec le démarrage de la cartographie censitaire principale. A la suite de la réalisation avec succès du Module Communautaire (conjointement avec la cartographie du RGPHAE du 16 décembre 2023 au 16 mai 2024) et du Module agricole de base (dans le cadre du dénombrement principal du RGPHAE du 2 au 27 septembre 2024), les opérations de collecte du Module des exploitations agropastorales de type moderne (EM) et des organisations des producteurs agricoles (OPA) du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE-BURUNDI-2025) se sont déroulées du 28 Avril au 26 Mai 2025.

L'organisation technique du RGPHAE-BURUNDI-2024 est placée sous l'autorité ayant en charge les statistiques et les finances, en collaboration avec les Ministères ayant l'intérieur et l'agriculture dans leurs attributions. Le RGPHAE doit établir le bilan démographique et déterminer les caractéristiques de l'habitat, ainsi que le potentiel agricole et pastoral. Son exécution a été assurée par le Bureau Central du Recensement (BCR), regroupant des cadres nationaux des différentes institutions publiques et privées. En référence à l'Article 6 du décret ci-haut cité, en vue de la coordination, l'exécution et le contrôle des opérations du RGPHAE -2024, il est créé les organes ci-après :

- Comité National d'Orientation du Recensement (CNOR), en tant que structure politique d'appui du RGPHAE ;
- Comité Technique du Recensement (CTR), organe technique et de validation des résultats du RGPHAE ;
- Bureau Central du Recensement (BCR), organe opérationnel du RGPHAE ;
- Comité Provincial du Recensement (CPR), structure provinciale de mise en œuvre et de suivi du RGPHAE ;
- Comité Communal du Recensement (CCR), structure communale de mise en œuvre et de suivi du RGPHAE.

Par l'ordonnance ministérielle N°540/95/403/2022 du 19 avril 2022, le BCR a été mis en place pour assurer l'exécution et la coordination technique de toutes les opérations y relatives en collaboration avec les autres structures étatiques et les autorités administratives.

Le RGPHAE -2024 s'est déroulé dans un contexte institutionnel marqué par la restructuration du Système Statistique National (SSN) qui va renforcer le leadership de l'INSBU dans la production et la diffusion de l'information statistique et des statistiques officielles. La réussite du RGPHAE -2024 est conditionnée aussi par la collaboration entre l'INSBU et les autres administrations sectorielles concernées par cette opération,

en particulier le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage (MINEAGRIE) et avec la FAO pour ce qui concernent le module agricole de base du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE).

II.2. CONCEPTS ET DEFINITIONS

Pour une bonne compréhension des données statistiques issues des résultats du Module des exploitations agropastorales de type moderne (EM) et des organisations des producteurs agricoles (OPA) du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE-BURUNDI-2025), il s'avère nécessaire de clarifier les concepts et définitions qui ont été adoptés pour la collecte des données.

Actif agricole : Tout membre d'un ménage participant aux travaux champêtres ou aux activités d'élevage pour le compte du ménage, selon la déclaration du chef de ménage.

Actif : Personne exerçant un ou plusieurs emplois (au sens du BIT, personne ayant exercé une activité économique ne serait-ce qu'une heure au cours d'une semaine de référence).

Activité principale : il s'agit des activités pour lesquelles le ménage consacre le plus de son temps ou qui fournissent le plus de revenus au ménage.

Activité secondaire : Activité exercée au sein d'une unité de production en plus de l'activité principale et dont la valeur est la deuxième plus importante après celle de l'activité principale.

Agroforesterie : C'est un système de gestion agricole durable consistant à cultiver à dessein des espèces forestières d'arbres et d'autres végétaux ligneux sur des terres utilisées pour l'agriculture ou l'élevage, simultanément ou en alternance (FAO-Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020).

Apiculture : C'est l'élevage des abeilles pour la production de miel et de cire d'abeilles.

Aquaculture : L'aquaculture se réfère à l'élevage d'organismes aquatiques comme les poissons, les mollusques, les crustacés, les plantes, les crocodiles, les alligators et les amphibiens. Elle implique une quelconque forme d'intervention dans le processus d'élevage pour accroître la production, telle que l'empoissonnement régulier, la fourniture d'aliments, la protection contre les prédateurs, etc. (FAO-Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020).

Arboriculture fruitière : l'arboriculture est l'ensemble des cultures végétales constituées des plantes pérennes de plus d'un an produisant des fruits et dont la récolte n'entraîne pas la destruction de la plante (FAO-Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020).

Association : Une association est un groupe de personnes qui se rassemblent pour atteindre un objectif commun, promouvoir une cause ou défendre les intérêts communs.

Autoconsommation : la production est destinée à la consommation du ménage c'est-à-dire pour sa propre consommation.

Bail : C'est un contrat par lequel on cède la jouissance d'un bien pour un prix et pour un temps fixé de commun accord entre les parties.

Bloc : Un bloc est une partie des terres sous un mode de faire-valoir déterminé, entièrement entourée de terres, d'eau, de routes, de forêts ou d'autres dispositifs ne faisant pas partie de cette exploitation, ou faisant partie de l'exploitation mais sous un autre mode de faire-valoir. Un bloc peut être constitué d'un ou plusieurs champs ou parcelles adjacents. Le concept du bloc utilisé dans le recensement de l'agriculture, peut ne pas être cohérent à celui de parcelle, utilisé au sens cadastral du terme. La période de référence pour la collecte des données sur le bloc se rapporte à une date précise, généralement le jour de référence du recensement.

Cadre de concertation de producteurs : groupement de personnes physiques ou morales pour la défense ou la gestion d'intérêts communs.

Capital social : Somme totale des actions détenues par le ou les propriétaires de l'entreprise à la création de celle-ci.

Champ : Un champ est un lopin de terre situé dans le bloc, mais séparé du reste de celui-ci par des lignes de démarcation clairement visibles telles que les délimitations cadastrales, les barrières, les voies navigables et/ou les haies. Un champ peut être constitué d'une ou de plusieurs parcelles.

Colline de recensement : Une colline de recensement est la quatrième entité administrative du Burundi ayant à sa tête un chef de colline. La colline peut être composée de sous-collines. Elle est donc reconnue en tant que telle par l'administration.

Commune : La commune est la deuxième entité administrative du Burundi directement après la province. Elle est placée sous l'autorité d'un administrateur communal.

Coopérative : Groupement personnes physiques ou morales fondées sur les principes d'union, de solidarité et d'entraide mutuelle et dont les membres se sont volontairement regroupés pour atteindre un but économique et social commun, par la constitution d'une entreprise gérée démocratiquement, à leurs avantages et risques communs et au fonctionnement de laquelle ils participent activement

Copropriété : L'exploitant/ménage conjointement avec d'autres exploitants/ménages qui sont les propriétaires.

Élevage : L'élevage se réfère à tous les animaux gardés ou élevés en captivité, principalement à des fins agricoles. Cela comprend les bovins, les ovins, les caprins et les porcins, les lapins ainsi que les volailles, les abeilles etc. Les animaux domestiques, tels que les chats et les chiens, sont exclus, sauf s'ils sont élevés à des fins alimentaires ou à d'autres fins agricoles.

Employé : Personne qui travaille et, qui en contrepartie, reçoit un salaire en espèces ou en nature.

Employé permanent : personne qui travaille au sein de l'exploitation pour une durée assez longue avec une rémunération généralement mensuel.

Employé temporaire : personne qui travaille au sein de l'exploitation pour assurer des tâches spécifiques ou saisonnières et qui fait l'objet d'une demande ponctuelle. Les employés temporaires sont généralement payés à la tâche ou par jour travaillé.

Emprunt : Une opération par laquelle un Etat, un particulier ou une entreprise obtient des fonds (argent) d'un prêteur (souvent banque ou une institution financière) , avec l'obligation de rembourser ce montant à une échéance fixée, généralement avec des intérêts

Enclos, cages et happas sont des espaces clos par des filets, utilisés pour élever des animaux ou des végétaux aquatiques dans des lacs, cours d'eau, réservoirs ou en pleine mer. **Les enclos** sont fixés par des structures de métal, de plastique, de bambou ou de bois. **Les cages** sont maintenues en place par des structures flottantes. **Les happas** sont de simples filets suspendus à des piquets aux quatre angles dans des plans d'eau libre.

Exploitations agropastorales de type moderne : Il s'agit des grandes exploitations enregistrées formellement comme une entreprise moderne (inscription au registre du commerce, numéro statistique, paiement d'impôt, tenue d'une comptabilité formelle, utilisation d'intrants et d'équipements agricoles, certificat issu de la certification des semences, usage d'une main-d'œuvre salariée, etc.). Il faut et il suffit que l'un des critères au moins soit vérifié pour que l'exploitation soit considérée comme moderne.

Fermage : c'est une allocation de terre (parcelle, champ) pour laquelle le propriétaire doit recevoir un paiement fixe défini au moment de la transaction et ne tenant pas compte du résultat de la production. Le paiement peut être en nature.

Foresterie : Système de gestion durable des terres dans lequel les espèces forestières d'arbres et d'autres plantes boisées sont délibérément cultivées sur les mêmes terres que les cultures agricoles ou que l'élevage (FAO-Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020).

Grandes exploitations agropastorales de type traditionnel : Ce sont les unités de production satisfaisant à la définition de l'exploitation agricole, qui n'est pas enregistrée de façon formelle (identification fiscale ou agrément) mais dont la taille ou les caractéristiques peuvent être considérées comme exceptionnelles (Possession de grands équipements, grande superficie, possession d'un effectif important de cheptel).

Groupeement d'Intérêt Économique (GIE) : groupeement composé de personnes physiques ou morales ayant comme but de faciliter l'exercice économique de ses membres via la mise en commun de divers composants de cette activité. Bien que doté de la personnalité morale, un GIE n'est ni une société ni une association. Il n'est constitué que pour une durée déterminée et n'a pas pour vocation de faire des bénéfices pour lui-même.

Grume : Tronc ou section de tronc d'un arbre de gros volume, abattu et ébranché, recouvert ou non de son écorce et destiné à l'industrie de sciage.

Irrigation : opération consistant à apporter artificiellement de l'eau à des végétaux cultivés pour en augmenter la production et permettre leur développement normal, en cas de manque d'eau induit par un déficit de pluviométrie.

Location : La location peut prendre différentes formes (FAO-Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020) : Superficie louée contre le paiement d'une redevance fixe en espèces et/ou en nature ; cet arrangement résulte généralement d'une transaction directe entre le propriétaire de la terre et l'exploitant qui prend en charge sa gestion et son exploitation.

Main d'œuvre familiale : il s'agit des membres du ménage qui participent aux activités de l'exploitation, soit de façon permanente soit de façon temporaire. La main d'œuvre familiale n'est pas rémunérée au vrai sens du terme et elle concerne généralement les exploitations agricoles du type traditionnel.

Métayage : C'est une location de terre (parcelle, champ) pour laquelle le bénéficiaire doit attribuer un pourcentage de la production de la terre louée. Ce pourcentage est fixé à l'avance au moment de la transaction (redevance variable proportionnelle à la récolte).

Milieu : Le milieu renvoie au secteur d'habitat de la population : le milieu urbain est constitué par l'ensemble des villes telles que définies ci-dessus et tous les centres urbains du pays reconnus par l'autorité en charge de l'urbanisme. Le milieu rural est formé par l'ensemble des localités non urbaines.

Mode de faire-valoir : c'est la manière dont une terre agricole est exploitée ou mise en valeur, en fonction des relations entre le propriétaire de la terre et celui qui la cultive. En d'autres termes, c'est le cadre juridique et économique qui régit l'exploitation de la terre. Il y a le Mode de faire-valoir direct lors que le

propriétaire est également celui qui l'exploite et le Mode de faire-valoir indirect lors que la terre est exploitée par un tiers généralement contre une rémunération.

Niveau d'instruction : Niveau le plus élevé de scolarisation officielle atteint par une personne. Il est évalué par la dernière classe achevée (avec succès) du système scolaire.

Organisation Non Gouvernementale (ONG) : Association à but non lucratif, d'intérêt public qui ne relève ni de l'État ni des institutions internationales. Il est essentiellement financé par les dons privés et se consacre à l'action humanitaire.

Organisations des Producteurs Agricoles (OPA) : Les intervenants dans le domaine de l'Agriculture peuvent s'organiser en organisations agricoles et para agricoles sous forme d'associations, de groupements à vocation coopérative (GVC), de GIE (Groupement d'Intérêt Économique), de syndicats, d'organisations professionnelles de production, de transformation, de commercialisation, de distribution, ou tout autre groupement. C'est donc tous ces regroupements qu'on peut mettre sous le vocable d'Organisations des producteurs Agricoles (A réactualiser par la définition du MINEAGRIE).

Parcelle : Une parcelle est un champ ou une partie de champ où est pratiquée une culture ou une association de cultures donnée ou qui est en jachère ou en attente d'être planté.

Pêche continentale : Elle se réfère à la pêche dans les lacs, les rivières, les ruisseaux, les étangs, les canaux navigables, les barrages et autres zones d'eau enclavées, indépendamment de la salinité de l'eau.

Pêche : La pêche de capture consiste à capturer des animaux aquatiques ou à récolter des végétaux aquatiques "sauvages". Une caractéristique importante de la pêche de capture est que les organismes aquatiques exploités sont un bien commun, alors qu'ils appartiennent à l'exploitation dans le cas de l'aquaculture (FAO-Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020).

Pisciculture : La pisciculture en étang désigne la reproduction ou l'élevage de végétaux ou d'animaux aquatiques dans des enclos naturels ou artificiels. Elle se pratique ordinairement en eau stagnante avec renouvellement périodique de l'eau ou rinçage complet de l'étang à travers des dispositifs d'arrivée et de sortie d'eau. Les étangs de grandes dimensions sont parfois utilisés pour l'élevage en cages ou en happas. La pisciculture en étangs est parfois intégrée avec des cultures ou avec de l'élevage, par exemple avec les systèmes associant l'élevage de poissons et le maraîchage ou l'élevage de poissons et de bétail (FAO-Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020).

Propriétaire : Situation d'occupation d'une terre dans laquelle celle-ci appartient à la personne physique ou morale.

Province : La Province est la plus grande subdivision du découpage administratif du territoire burundais. Elle est placée sous l'autorité d'un Gouverneur de province.

Quartier de ville : C'est une portion de la ville placée sous l'autorité d'un chef de quartier. Ainsi, le quartier se reconnaît par un nom, des limites clairement identifiables sur le terrain, etc. Le chef de quartier dépend directement du Chef de Zone. Le quartier de ville peut être subdivisé en cellules qui relèvent directement du chef de quartier.

Recensement Agricole : Le recensement agricole est un ensemble d'opérations qui consistent à planifier, collecter, compiler, évaluer, analyser et diffuser les statistiques structurelles sur le domaine agricole. Les recensements agricoles recueillent des données sur les exploitations agricoles en les centrant sur la production elle-même : récolte, cheptel, intrants et facteurs de production agricoles.

Régisseur/gérant : Le régisseur (gérant) salarié sur l'exploitation est une personne qui gère l'exploitation agricole, au nom de l'exploitant agricole et qui est responsable de la gestion quotidienne courante et financière, de la production et du fonctionnement de l'exploitation (FAO-Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020).

Règlement intérieur : c'est un document écrit qui fixe les règles et les conditions applicables au sein d'une organisation. Il définit les droits et les obligations des membres de l'organisation, notamment en matière de discipline, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'organisation.

Rizipisciculture : C'est la pratique consistant à utiliser la terre à la fois pour la culture du riz et pour l'élevage d'organismes aquatiques. L'une des méthodes de rizipisciculture repose sur l'introduction de géniteurs ou de semences dans des rizières inondées souvent modifiées aux fins de l'aquaculture. Une autre méthode consiste à cultiver le riz et le poisson sur la même terre à des saisons différentes. La pêche des poissons sauvages qui entrent dans les rizières lors de leur submersion n'est pas incluse (FAO-Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020).

Ruche : Structure presque fermée abritant des abeilles et conçue pour que l'apiculteur récolte le miel qu'elles produisent.

Semence améliorée : Les **semences améliorées** sont des semences obtenues à partir de variétés végétales sélectionnées pour leur performance supérieure en termes de rendement, de résistance aux maladies, de tolérance aux conditions climatiques difficiles et d'autres caractéristiques avantageuses.

Semence locale ou traditionnelle : semence n'ayant subi aucun traitement ni tri préalable provenant de la récolte précédente, sans traitement (boutures de manioc, rejets de banane, etc.).

Société à responsabilité limitée (SARL) : Société dont la responsabilité est limitée aux apports, et les parts détenues dans le capital ne sont pas librement cessibles. Il faut l'accord de tous les associés.

Société anonyme (SA) : Société dont le capital est divisé en actions et la responsabilité des actionnaires est limitée à leurs apports

Société d'économie mixte (SEM) : C'est est une personne morale de droit privé, constituée sous la forme d'une société anonyme de droit commercial, et présentant la particularité d'avoir un capital social partagé entre un actionnariat public et un autre privé.

Sylviculture : Activité consacrée à la culture et à l'exploitation des bois et des forêts. Elle fait référence à la présence de terres boisées sur l'exploitation.

Système comptable : Un ensemble de moyens et de procédures comptables dont le but est de fournir des informations de base monétaire destinées à la satisfaction de besoins d'information d'utilisateurs multiples (Rey, 1979 ; Gensse, 1992 ; Hoarau, 1994 ; Collette & Richard, 2000 ; Tort, 2003).

Taille du Ménage : Il s'agit du nombre de personnes résidant habituellement dans le ménage au moment du passage de l'Agent Recenseur pendant la collecte de données.

Zone de dénombrement (ZD) : Une zone de dénombrement (ZD) est une aire de comptage de la population définie lors des travaux de cartographie censitaire et attribuée à un agent recenseur. Elle doit avoir une délimitation claire pour être facilement repérable sur le terrain. En milieu rural, une Zone de Dénombrement peut être constituée d'une colline, d'une ou plusieurs sous- collines ou d'une partie d'une sous-colline appartenant à une même colline. En milieu urbain, une zone de dénombrement peut être constituée d'un ou plusieurs ilots appartenant à un même quartier. Chaque ZD porte un numéro d'identification.

Zone : selon la loi organique n° 1/ 05 du 16 mars 2023 portant détermination et délimitation des provinces, des communes, des zones, des collines et/ou quartiers de la république du Burundi, la zone est une circonscription administrative déconcentrée placée sous l'autorité d'un délégué de la commune, intermédiaire entre celle-ci et la colline ou le quartier. Elle est subdivisée en collines et/ou quartier.

II.3. OBJECTIFS ET PERIODES DE REFERENCE

Le Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) s'est inscrit dans le cadre du cycle international 2020 des recensements généraux de la population et de l'habitat lancé par la Commission de la Statistique des Nations Unies, qui couvre la période 2015-2024, et dans le cadre du Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture (PMRA 2020) lancé par la FAO.

La République du Burundi vient de réaliser une investigation statistique d'envergure nationale sur l'agriculture au sens large. Le manque ou l'insuffisance d'informations statistiques fiables, complètes et à jour constitue un handicap important dans la conception, la mise en œuvre, le suivi de projets et programmes de développement du secteur rural.

Pour les besoins de mutualisation des moyens disponibles ou à mobiliser, il est apparu nécessaire de combiner le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) avec le premier Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE), dans le cadre d'une opération statistique conjointe de grande envergure intitulée "Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE)".

Les objectifs de développement dans le secteur agricole et rural du pays ne peuvent être correctement définis et atteints que dans la mesure où le Gouvernement a une bonne connaissance des réalités des caractéristiques socioculturelles, structurelles et des défis actuels de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement, de la pêche, de l'aquaculture et de la forêt. C'est à travers le Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE) que l'évolution de ces réalités est mise en évidence.

L'objectif principal du RGAE-2024 est de permettre d'avoir une connaissance approfondie du secteur agricole nécessaire pour répondre aux besoins en informations croissants et pressants, en quantité et en qualité, des différents décideurs et opérateurs économiques pour asseoir leurs stratégies d'intervention sur des bases solides. Ces informations sont nécessaires aussi à une formulation correcte des stratégies et politiques d'évaluation des programmes et des projets.

Les objectifs spécifiques du RGAE visent entre autres à :

- Disposer de données structurelles sur l'agriculture notamment le nombre, la répartition spatiale des exploitations agricoles du pays, l'importance et la cartographie de chaque culture pratiquée, les terres agricoles et leur répartition spatiale ainsi que les modes de faire valoir dominants, les effectifs du cheptel élevé, etc.
- Construire les bases de sondage nécessaires à l'élaboration et/ou à l'amélioration des méthodologies d'enquêtes thématiques notamment les enquêtes de production dans les sous-secteurs de la production végétale et animale, de la pêche/aquaculture et de l'horticulture en vue d'initier et mettre en place un Système Permanent Intégré des Statistiques Agropastorales.

Le Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE) contribuera aussi au renforcement des capacités techniques et opérationnelles de la Direction des Statistiques et Informations Environnementales, Agricoles et d'Élevage (DSIEAE) du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage (MINEAGRIE), en étroite collaboration avec l'Institut National de la Statistique du Burundi (INSBU) du

Ministère des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique (MFBEN). Par le biais de ce recensement, le Gouvernement aura à redéfinir et à mieux piloter sa politique agricole et de sécurité alimentaire basée sur les données statistiques réelles de l'agriculture et de l'élevage. Il contribuera également à de meilleures politiques de modernisation du secteur agricole, de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire dans le pays

En outre, cette opération statistique de grande envergure permet au Burundi d'une part d'être au rendez-vous du Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture 2020 préconisé par la FAO et, d'autre part, de contribuer à un meilleur pilotage et suivi des objectifs de la politique agricole et du développement rural du Gouvernement. Il permet également de faire le suivi des indicateurs pour la lutte contre la pauvreté et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Par ailleurs, à l'échelle régionale et internationale, le Burundi a souscrit à des engagements portant sur la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté. Il s'agit notamment de :

- La déclaration de l'Union Africaine de Maputo (Déclaration sur l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire en Afrique), ratifiée par l'Assemblée Générale du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine à sa session tenue en juillet 2003 à Maputo, demandant aux pays africains que 10% de leur budget national soit attribué au secteur agricole ;
- Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ou Objectifs de Développement Durable (ODD) selon l'Agenda post 2015 des Nations Unies ;
- Le Sommet Mondial sur la Sécurité Alimentaire (SMSA), Rome Novembre 2009 ;
- Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), de juillet 2013.

Le champ géographique du RGAE couvre la totalité du territoire national à savoir les 5 provinces, les 42 communes et les 3044 collines du Burundi. A la suite de la conception des documents stratégiques et techniques et leur validation en 2020-2021, la mise en œuvre du RGPHAE -2024 est entrée dans sa phase opérationnelle en décembre 2023 avec le démarrage de la cartographie censitaire principale.

À la suite de la réalisation avec succès du Module Communautaire (conjointement avec la cartographie du RGPHAE du 16 décembre 2023 au 16 mai 2024) et du Module agricole de base (dans le cadre du dénombrement principal du RGPHAE du 2 au 27 septembre 2024), les opérations de collecte du Module des exploitations agropastorales de type moderne (EM) et des organisations des producteurs agricoles (OPA) du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE -2024) se sont déroulées du 28 Avril au 26 Mai 2025.

II.4. APPROCHE MODULAIRE

Conformément à l'approche modulaire et intégré du Programme Mondial de Recensement de l'Agriculture (PMRA-2020) de la FAO, adoptée par le Burundi, le Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE) a porté sur les modules suivants :

- Deux modules centraux dans le cadre de la mutualisation du Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage RGPHAE (Dénombrement exhaustif) :
 - Un module communautaire (conjointement avec la cartographie du RGPHAE du 16 décembre 2023 au 16 mai 2024) : pour collecter des principales données communautaires sur les collines notamment les infrastructures et services de base existantes (routes, eau, assainissement et électricité), les infrastructures scolaires, socio-sanitaires, socio-économiques, les réseaux de communication, les organisations socio-économiques et culturelles, les sites horticoles et aquacoles, les spécificités culturelles de la communauté, les unités de transformation et l'artisanat, les principaux marchés et lieux de commercialisation et les grandes exploitations agropastorales de la communauté. Un questionnaire unique du RGPHAE a été renseigné lors des travaux de cartographie du RGPHAE.
 - Un module agricole de base : pour dénombrer l'ensemble des exploitations et ménages agricoles au sens large ; incluant les ménages engagés dans la production végétale et animale, l'aquaculture, la pêche et la foresterie. Ce module a fait l'objet d'une 'section agriculture' partie intégrante du questionnaire du RGPH et a été soumis à tous les ménages ordinaires pendant la phase dénombrement du RGPH (dans le cadre de la mutualisation des deux Recensement Généraux celui de la Population et de l'Habitat et de l'Agriculture et de l'Élevage).

Les informations collectées vont permettre de classer les ménages en ménages agricoles et non agricoles. D'autres variables agricoles des ménages ont aussi été collectées notamment : (i) le type de cultures pratiquées, (ii) le type d'animaux élevés, (iii) les techniques culturales pratiquées (irrigation, utilisation de fertilisants, de semence améliorée, des pesticides), (iv) l'accès au crédit agricole, (v) le type de pêche pratiqué, (vi) les équipements agricoles en possession.

Ce module fournira aussi la principale source pour dresser les bases de sondages des enquêtes complémentaires et thématiques du RGAE.

- Un module central spécifique du RGAE (Dénombrement exhaustif) : Module des Organisations des Producteurs Agricoles (OPA). Ce module a fait l'objet de collecter des données sur (i) le statut juridique, (ii) le mode de management et gestion (comptabilité, etc.), (iii) les activités principales pratiquées, (iv) les terres agricoles exploitées, (v) les cultures et les techniques agricoles pratiquées, (vi) la main-d'œuvre, (vii) le matériel et les équipements utilisés, (viii) les effectifs du cheptel et de la volaille, (ix) les superficies cultivées, (x) la production des cultures et arbres fruitiers, (xi) les activités forestières et sylviculture (superficie, production forestière et transformation), (xii) les activités de pêche et aquaculture (production).
- D'autres modules en cours de préparation dans le but de développer un Système Permanent Intégré de Statistiques Agropastorales (SPISA) par la réalisation des modules complémentaire et thématiques du RGAE (Dénombrement par sondage) sont entre autres :
 - Un module de base détaillé des exploitations agropastorales de type traditionnel (Collecte des rubriques essentielles du recensement agricole portant sur les exploitations agricoles traditionnelles qui n'ont pas pu être collectées dans le module agricole de base du RGPHAE) combiné avec le Module complémentaire "Enquête Nationale Agricole rénovée du Burundi ENArB" (Collecte des principales données sur le ménage agricole (au sens strict) notamment les caractéristiques du chef de ménage, la taille du ménage, les caractéristiques sociodémographiques des membres des ménages de plus de 10 ans, les activités agricoles et non agricoles du ménage, les actifs agricoles, les terres agricoles par type d'utilisation par mode de faire valoir, nombre et l'estimation par mesure objective de la superficie des champs/parcelles, la pratique de l'irrigation, la pratique des cultures annuelles et pérennes, l'horticulture et le maraîchage, les équipements agricoles, la pratique des différents types d'élevage, les effectifs du cheptel, l'épargne des ménages, et l'objectif de la production) au cours de la campagne agricole 2025/2026.
 - 2 Modules thématiques : Enquête sur l'Horticulture en 2026 et Enquête sur la Pêche et l'Aquaculture en 2027.

II.5. CHAMP ET UNITES STATISTIQUES

Le Module des Organisations des Producteurs Agricoles (OPA) du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE) couvre la totalité du territoire national. Les résultats sont établis au niveau des trois échelons administratifs (national, provincial et communal).

Le module concerne à la fois la production agricole, la production animale, la pêche et aquaculture, la foresterie et sylviculture. Pour les variables de structure, la période de référence du Module des OPA du RGAE est la campagne agricole précédente 2023/2024.

Le module OPA s'opère auprès des Organisations des Producteurs Agricoles (OPA). Ce sont des intervenants dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche ou aquaculture, de la foresterie ou sylviculture qui se sont regroupés en organisations agricoles et para-agricoles sous forme d'associations, de groupements à vocation coopérative (GVC), de GIE (Groupement d'Intérêt Economique), de syndicats, d'organisations professionnelles de production, de transformation, de commercialisation, de distribution, ou tout autre groupement.

L'unité statistique observée est l'Organisation des Producteurs Agricoles (OPA) sur laquelle toutes les informations seront collectées et l'unité répondante correspond au chef ou au gérant de l'unité spécifiée auprès de laquelle les informations seront recueillies.

Dans le cadre du RGAE, les unités OPA ont fait l'objet d'un dénombrement exhaustif. Pour cela, il a été nécessaire d'avoir une liste des unités même provisoire qui a été mise à jour lors de la collecte sur le terrain.

Une liste complète par province de toutes les organisations des producteurs agricoles a été établie sur base des critères convenus. Les listes ont été établies en deux étapes : D'abord, la liste des unités a été dressée en consultant les sources administratives existantes (ADB, ANACOOOP et DAOPA du MINEAGRIE). Ensuite, la liste OPA a été complétée lors des visites de terrain.

II.6 : FORMATION DU PERSONNEL

A la suite de la formation des formateurs à Bujumbura du 15 au 19 février 2025, la formation des agents recenseurs sur le Module des Exploitations agropastorales de type Moderne (EM) et des Organisations des Producteurs Agricoles (OPA) a eu lieu à Bujumbura du 22 au 26 avril 2025. Le nombre du personnel formé est de 188 Agents Recenseurs réparti dans le tableau suivant :

Numéro	Institution	Effectifs
1	Bureau Central du Recensement	9
2	Direction des Statistiques et Informations Environnementales, Agricoles et Elevage	3
3	Institut National de la Statistique du Burundi (INSBU)	3
4	Direction de la Promotion des Filières Halieutiques	1
5	Direction de la Promotion des Filières Agricoles et des Produits Forestiers Non Ligneux	1
6	Direction d'Appui aux Organisations des Producteurs Agricoles	1
7	Bureaux provinciaux et communaux (nouveau découpage administratif) de l'INSBU	20
8	Bureaux provinciaux des BPEAE et Personnel de vulgarisations agricoles communaux (vétérinaires/agronomes)	150
Total		188

II .7. OUTILS ET METHODES DE COLLECTE DES DONNEES

La collecte de données du Module des Exploitations agropastorales de type Moderne (EM) et des Organisations des Producteurs Agricoles (OPA) a duré un mois. Deux questionnaires ont été administrés à savoir :

- Un Questionnaire pour les Exploitations agropastorales de type Moderne (EM) ;
- Un Questionnaire pour les Organisations des Producteurs Agricoles (OPA).

La méthode de collecte des données utilisée est la méthode CAPI (Computer Assisted Personal Interview ou Entretien individuel assisté par ordinateur). Avec cette méthode, l'agent recenseur procède à l'interview du répondant à l'aide d'un questionnaire électronique sur une tablette utilisée pour enregistrer les réponses. Les données des OPA ont été, soit transférées en temps réel vers le serveur cloud de CsPro, soit stockées sur les tablettes en l'absence de réseau internet. Les données ont été consolidées sur le serveur cloud dès que la tablette était connectée à un réseau internet.

Toutes les opérations de dénombrement ont été réalisées grâce à l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) comme outils de collecte des données sur le terrain. L'application de ces technologies a ainsi joué un rôle très important dans toutes les phases, notamment le dénombrement et les activités de traitement et d'analyse. Cela a permis d'obtenir des données de meilleure qualité et a raccourci les délais de publication et de diffusion. La saisie des données de l'enquête a été faite directement sur les tablettes à partir d'un masque de saisie préalablement développé et testé. Le masque de saisie comprend des tests visant à détecter systématiquement au moment de la saisie le vide au niveau des champs obligatoires donc la complétude, les incohérences entre les champs et la vraisemblance des données introduites.

II.8. TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES

Cette phase consiste à traiter l'ensemble des données du Module des Organisations des Producteurs Agricoles (OPA), en vue de fournir tous les résultats attendus et de permettre les analyses envisagées. Elle a comporté quatre étapes : (i) Centralisation et consolidation des données à partir des backups des tablettes ; (ii) Apurement de la base de données ; (iii) Edition des tableaux; (iv) Analyse et production des rapports et dépliants des résultats du Module OPA.

Les travaux d'analyse se sont déroulés lors de l'atelier d'analyse des données du Module des Organisations des Producteurs Agricoles (OPA), organisé par le Bureau Central du Recensement (BCR) à Ngozi du 23 au 28 Juin 2025 avec la participation des cadres du BCR et des superviseurs INSBU/MINEAGRIE.

II.9. PUBLICATION ET DIFFUSION DES DONNEES

Les résultats du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE) sont publiés selon le plan de publication et le plan de diffusion élaborés. A la suite de la publication de ce rapport d'analyse du troisième module central du RGAE (Module EM-OPA) intitulé Volume VIII "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module des organisations des producteurs agricoles (OPA) du RGAE", d'autres rapports portant sur les résultats définitifs du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE) sont consignés dans d'autres volumes, à savoir :

- Volume I "Tableaux statistiques du Module communautaire du RGPHAE" ;
- Volume II "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module communautaire du RGPHAE" ;
- Volume III "Tableaux statistiques du Module agricole de base du RGPHAE" ;
- Volume IV "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module Agricole de Base du RGPHAE" ;
- Volume V "Tableaux statistiques du Module des exploitations agropastorales de type moderne (EM) du RGAE" ;
- Volume VI "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module des exploitations agropastorales de type moderne (EM) du RGAE" ;
- Volume VII "Tableaux statistiques du Module des organisations des producteurs agricoles (OPA) du RGAE" ;
- Volume IX "Tableaux statistiques du Module agricole de base détaillé des exploitations agropastorales de type traditionnel du RGAE" ;
- Volume X "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module agricole de base détaillé des exploitations agropastorales de type traditionnel du RGAE" ;
- Volume XI "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module complémentaire du RGAE "Enquête Nationale Agricole Rénovée du Burundi ENArB"" ;
- Volume XII "Rapport sur les principaux résultats du Module thématique du RGAE "Enquête sur l'horticulture" ;
- Volume XIII "Rapport sur les principaux résultats du Module thématique du RGAE "Enquête sur la Pêche et l'Aquaculture" ;
- Volume XIV "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module sur la dimension genre du RGAE" ;
- Volume XV : Rapport sur la réconciliation des données du RGAE avec des séries temporelles ;
- Volume XVI "Rapport Technique sur le RGAE" ;
- Dépliant I sur les principaux résultats du Module communautaire du RGPHAE ;
- Dépliant II sur les principaux résultats du Module agricole de base du RGPHAE ;

- Dépliant III sur les principaux résultats du Module des exploitations agropastorales de type moderne EM du RGAE ;
- Dépliant IV sur les principaux résultats du Module des organisations des producteurs agricoles OPA du RGAE ;
- Dépliant V sur les principaux résultats du Module agricole de base détaillé des exploitations agropastorales de type traditionnel du RGAE ;
- Dépliant VI sur les principaux résultats du Module complémentaire du RGAE "Enquête Nationale Agricole Rénovée du Burundi ENArB").

D'autres informations sur le RGAE à la demande pourraient être fournies. Ces différents rapports permettent à l'ensemble des utilisateurs, y compris les partenaires au développement, de disposer d'indicateurs pertinents pour mieux saisir les mutations du monde rural.

Les différents rapports et autres livrables du RGAE sont mis à la disposition des différents utilisateurs, notamment les institutions gouvernementales, les ONG, les partenaires au développement, les universités, les instituts et centres de recherche, les bibliothèques et centres de documentation, etc. Cette documentation est déjà stockée sur le serveur du Bureau Central du Recensement (BCR) et en ligne via le site internet de l'Institut National de la Statistique du Burundi (INSBU) et celui du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage (MINEAGRIE).

II.10. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Peu avant la descente sur le terrain des équipes de collecte, des missions d'information et de sensibilisation de proximité ont été organisées dans toutes les zones de collecte. L'objectif de ces missions était de susciter l'adhésion des populations et des administratifs des zones concernées pour qu'ils soient informés de la réalisation et de l'importance de ce recensement. Ces missions étaient d'autant plus importantes car la population avait déjà assisté aux multiples passages du personnel de terrain lors des phases de pilotes, de la cartographie censitaire, du dénombrement principal du RGPHAE ainsi que de l'Enquête Post Censitaire (EPC).

Trois actions de communication ont été privilégiées :

- La communication de proximité avec la population, les responsables administratifs à la base, les responsables des BPEAE et les responsables des OPA ;
- La communication médias pour éclairer l'opinion publique ;
- La communication digitale pour atteindre un public large.

CHAPITRE III : PRESENTATION DES RESULTATS DU MODULE DES ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS AGRICOLES (OPA)

III.1. RESUME EXECUTIF

Les principaux résultats du Module des organisations des producteurs agricoles (OPA) du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage (RGAE -2024) sont consignés dans les paragraphes qui suivent.

- Il y a 5 196 Organisations des producteurs agricoles (OPA) qui ont été recensées au Burundi lors de l'opération de collecte effectuée du 28 avril au 26 mai 2025.
- La répartition des OPA par statut donne 4 883 coopératives au nombre, soit 94% du nombre total des OPA recensées. Il y a 273 associations recensées (5,3% de l'ensemble des OPA) dont 124 se trouvent dans la seule province de Gitega, soit 45,4% des associations recensées. Les groupements quant à eux sont au nombre de 39 groupements (0,8%).
- Les OPA possédant leurs statuts et règlement intérieur sont au nombre de 3 861 sur 5 196 OPA, soit 74,3%. Il y a 938 OPA qui ne possèdent que des statuts (18,1%), 340 OPA qui ne possèdent que le règlement d'ordre intérieur (6,5%) et 57 OPA qui ne possèdent aucun des deux documents (1,1%).
- La quasi-totalité des OPA sont dans le domaine de production. En effet, elles sont 5 181 OPA dans ce domaine d'activité, soit 99,7%. Les autres domaines d'activité sont dans l'ordre d'importance, la commercialisation avec 1 541 OPA (29,7%), la collecte des produits avec 187 OPA (3,6%), le conseil agricole avec 159 OPA (3,1%) et la transformation avec 135 OPA (2,6%).
- La filière agricole qui concerne 3 302 OPA (63,5%), est la plus importante filière principale des OPA recensées. Ensuite c'est l'élevage qui vient en deuxième position avec 1 833 OPA (35,3%). Toutes les autres filières regroupées ont été déclarées comme filière principale par 61 OPA (1,2%).
- L'ensemble des membres fondateurs des OPA recensées est de 585 833 personnes qui se répartissent en 257 909 hommes, soit 44% contre 327 924 femmes qui représentent 56% de l'ensemble des membres fondateurs. Au niveau des membres en mai 2025, sur un total de 545 146 membres, il y a 243 957 hommes qui représentent 44,8% et 301 189 femmes correspondant à 55,2%.

- Les activités qui procurent des ressources aux OPA sont dans l'ordre la production (4 824 OPA, soit 92,8% de l'ensemble des OPA recensées), la commercialisation (4 029 OPA, soit 77,5%), la collecte (2 464 OPA, soit 47,4%) et dans une moindre mesure la transformation (242 OPA, soit 4,7%).
- Il y a 2 239 OPA qui ont déclaré avoir bénéficié de crédit, soit une proportion de 43,1% contre 2957 OPA qui n'ont pas bénéficié de crédit, ce qui correspond à une proportion de 56,9%.
- Les OPA reçoivent des formations de plusieurs structures pour leurs membres. 1 720 OPA, soit 33,1% assurent des formations de leurs membres grâce à leurs compétences internes. L'État a donné des formations aux membres de 513 OPA (9,9%), les projets à 252 OPA (4,8%), les ONG à 205 OPA (3,9%)

III.2. INDICATEURS SYNTHETIQUES DU MODULE DES ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS AGRICOLES (OPA)

Indicateurs	Unité	Valeur de l'indicateur
Statut des OPA		
Organisations des producteurs agricoles recensées	OPA	5 196
Coopératives	OPA	4 883
Associations	OPA	273
Groupements	OPA	39
Autre	OPA	1
Statuts et règlements d'ordre intérieur-Journal officiel-Compte		
Possession de statuts et règlement d'ordre intérieur	OPA	3 861
Possession de statuts seulement	OPA	938
Possession de règlement intérieur seulement	OPA	340
Aucun des 2 documents	OPA	57
Publication au journal officiel	OPA	1 074
Non publication au journal officiel	OPA	4 122
Possession de compte dans une institution financière	OPA	4 938
Non possession de compte	OPA	258
Domaines d'activité		
Production	OPA	5 181
Commercialisation	OPA	1 541
Transformation	OPA	135
Collecte de produits agricoles	OPA	187
Conseil agricole	OPA	159
Filières/domaine		
Agriculture	OPA	3 302
Elevage	OPA	1 833
Autres	OPA	61
Membres des OPA		
Membres fondateurs	Membre	585 833
Membres fondateurs hommes	Membre	257 909

Membres fondateurs femmes	Membre	327 924
Membres en mai 2025	Membre	545 146
Membres hommes en mai 2025	Membre	243 957
Membres femmes en mai 2025	Membre	301 189
Employés		
Salariés	Salarié	2 669
Salariés hommes	Salarié	2 100
Salariés femmes	Salarié	569
Sources de revenus		
Production	OPA	4 824
Collecte des produits de récolte	OPA	2 464
Commercialisation	OPA	4 029
Transformation	OPA	242
Adhésion des membres	OPA	1 745
Cotisations des membres	OPA	2 811
Prélèvement sur le revenu ou produits des membres	OPA	959
Emprunt	OPA	2 213
Subventions	OPA	695
Dons et legs	OPA	511
Formation des membres		
Membres formés au cours de la campagne agricole 2023-2024	Membre	149 792
Membres hommes formés au cours de la campagne agricole 2023-2024	Membre	66 060
Membres femmes formés au cours de la campagne agricole 2023-2024	Membre	83 732
Structures formatrices		
Compétences internes	OPA	1 720
Etat	OPA	513
Projets	OPA	252
ONG	OPA	205
Autre	OPA	42

III.3. FORME JURIDIQUE DES OPA

L'opération de collecte données des OPA réalisée dans le cadre du RGAE a identifié **5 196 Organisations des producteurs agricoles (OPA)**. Le tableau OPA01 montre une répartition qui place la province de Buhumuza en tête avec 1 254 OPA soit,24,1%, la province de Gitega vient en deuxième position avec un effectif de 1 102 OPA, soit 21,2% et viennent ensuite Butanyerera avec un effectif de 1 082, soit 20,8% et- Bujumbura avec 992 OPA, soit 19,1% et Burunga en dernière position avec 766 OPA, soit 14,7%

La répartition des OPA par statut juridique montre la domination très nette des coopératives à raison de 4 883, soit 94% du nombre total des OPA recensées suivi des associations à raison de 273 soit 5,3% et enfin les groupements qui sont au nombre de 39, soit 0,8% du nombre des OPA recensés.

Tableau OPA01: Répartition des organisations des producteurs agricoles par province selon le statut juridique

PROVINCES	ASSOCIATION	GROUPEMENT	COOPÉRATIVE	AUTRE	TOTAL
BURUNDI	273	39	4 883	1	5 196
BUHUMUZA	21	13	1 220	-	1 254
BUJUMBURA	55	6	931	-	992
BURUNGA	44	7	714	1	766
BUTANYERERA	29	2	1 051	-	1 082
GITEGA	124	11	967	-	1 102

Source : BURUNDI-RGPHAE 2025

Le tableau OPA02 montre que toutes les 5 196 Organisations des producteurs agricoles recensées ont déclaré la possession d'un agrément ou d'un récépissé.

Sur 5 196 agréments ou récépissés octroyés, l'ANACOOOP vient en tête avec 3 874 agréments octroyés, ce qui représente 74,6% de l'ensemble des agréments. L'ADB en a délivré 884 agréments, soit 17%, le Ministère en charge de l'intérieur a délivré 334 agréments ou récépissés, soit 6,4%.

Tableau OPA02: Répartition des structures ayant octroyé un agrément ou récépissé aux organisations des producteurs agricoles par province

PROVINCES	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR	ANACOOOP	ADB	AUTRE	Total
BURUNDI	334	3874	884	104	5196
BUHUMUZA	44	925	230	55	1254
BUJUMBURA	41	755	189	7	992
BURUNGA	67	571	125	3	766
BUTANYERERA	26	882	148	26	1082
GITEGA	156	741	192	13	1102

Source : BURUNDI-RGPHAE 2025

Les OPA possédant leurs statuts et règlement d'ordre intérieur sont au nombre de 3 861 sur 5196 OPA, soit 74,3%. Il y a 938 OPA qui ne possèdent que des statuts (18,1%), 340 OPA qui ne possèdent que le règlement d'ordre intérieur (6,5%) et 57 OPA qui ne possèdent aucun des deux documents (1,1%) (voir Tableau OPA03).

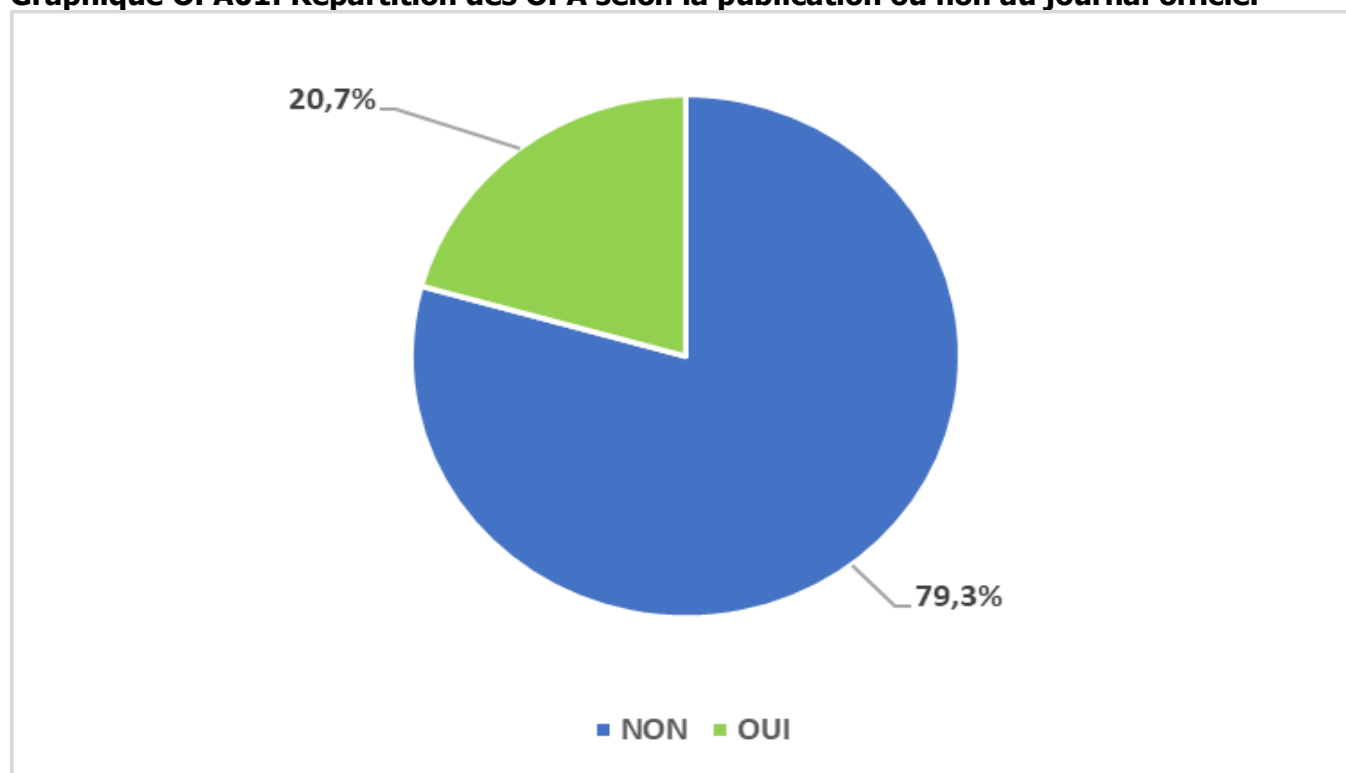
Tableau OPA03: Répartition des organisations des producteurs agricoles par province selon la possession de statut et règlement d'ordre intérieur

PROVINCES	STATUTS SEULEMENT	RÈGLEMENT INTÉRIEUR SEULEMENT	STATUTS ET RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR	AUCUN DES DEUX	TOTAL
BURUNDI	938	340	3 861	57	5 196
BUHUMUZA	273	75	876	30	1 254
BUJUMBURA	231	94	657	10	992
BURUNGA	149	29	586	2	766
BUTANYERERA	144	60	873	5	1 082
GITEGA	141	82	869	10	1 102

Source : BURUNDI-RGPHAE 2025

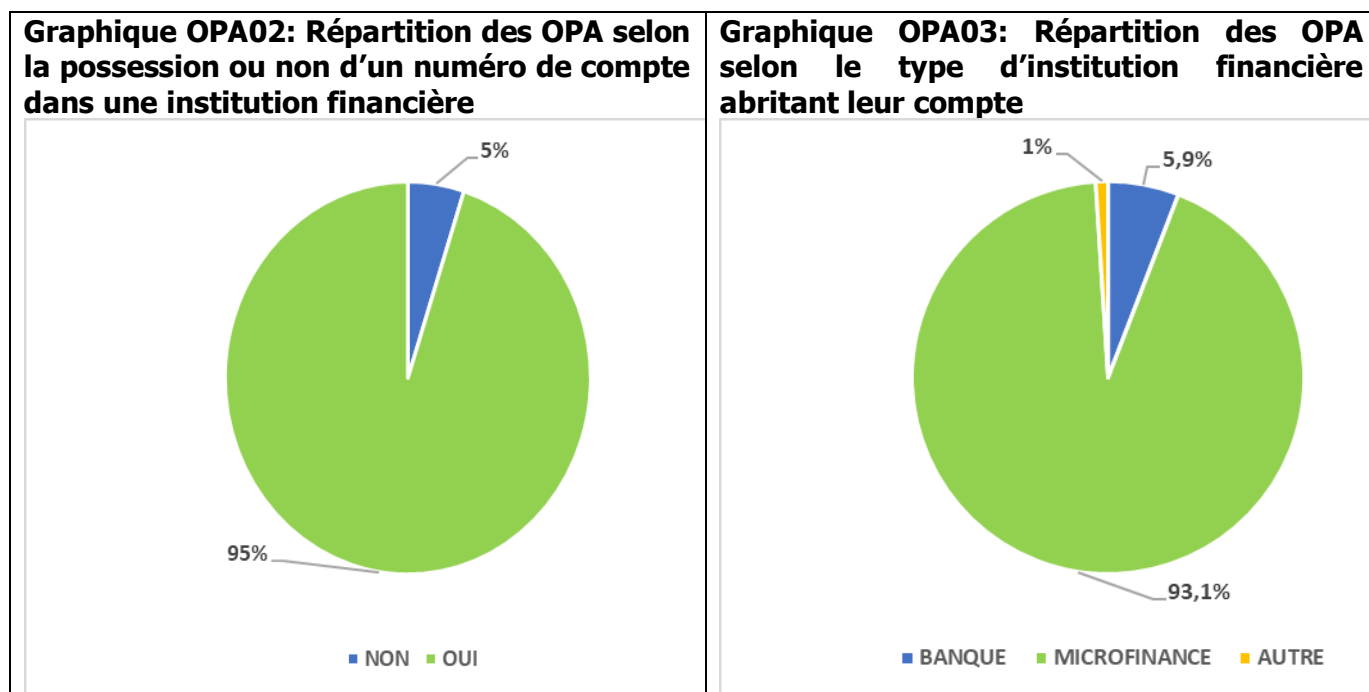
Le graphique OPA01 montre que près de huit OPA sur dix (79,3%) n'ont pas publié leur existence au journal officiel contre Une OPA sur cinq qui l'ont fait (20,7%). Au niveau provincial, Gitega a un taux plus élevé que la moyenne en ce qui concerne la publication au journal officiel. En effet, 87,9% des OPA de Gitega n'ont pas publié leur existence au journal officiel contre seulement 12,1% qui l'ont fait.

Graphique OPA01: Répartition des OPA selon la publication ou non au journal officiel



Le graphique OPA02 illustre que 95% des OPA ont un compte dans une institution financière, contre seulement 5% qui n'en possèdent pas. Cette structure est pratiquement conservée dans toutes les provinces.

Le graphique OPA03 montre que parmi les 4 938 OPA ayant un compte, 4 599 d'entre elles ont leur compte logé dans une institution de microfinance, soit 93,1% et 289 OPA ont leurs comptes dans une banque, soit 5,9%.



Le Tableau OPA04 montre que sur 5196 OPA recensées, 5 169 OPA ont un président soit 99,5%. En ce qui concerne les autres membres de bureau, 4 004 OPA ont un secrétaire général (77,1%), 3 118 OPA ont un comptable (60%), 1 507 OPA ont un directeur/gérant (29%). 3 008 OPA ont d'autres dénomination des membres de bureaux (57,9%).

Cette structure relative aux différents types de membres de bureau est observée au niveau de toutes les provinces.

Tableau OPA04: Répartition des organisations des producteurs agricoles par province selon la dénomination des membres de bureaux

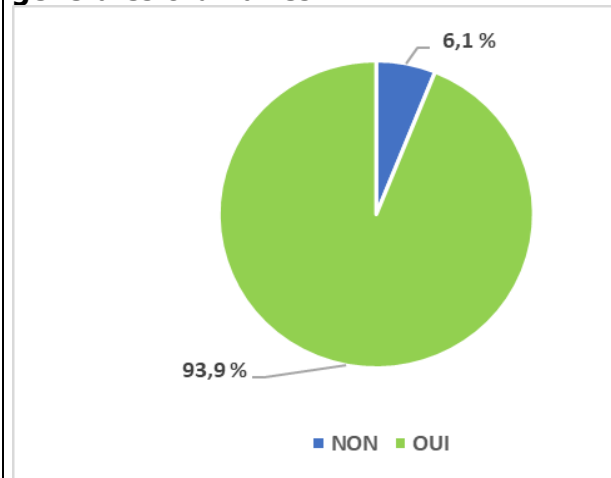
PROVINCES	PRÉSIDENT	DIRECTEUR/ GÉRANT	SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	COMPTABLE	AUTRE MEMBRE
BURUNDI	5 169	1 507	4 004	3 118	3 008
BUHUMUZA	1 251	281	903	716	666
BUJUMBURA	989	280	769	553	578
BURUNGA	759	260	622	459	464
BUTANYERERA	1 076	408	831	629	658
GITEGA	1 094	278	879	761	642

Source : BURUNDI-RGPHAE 2025

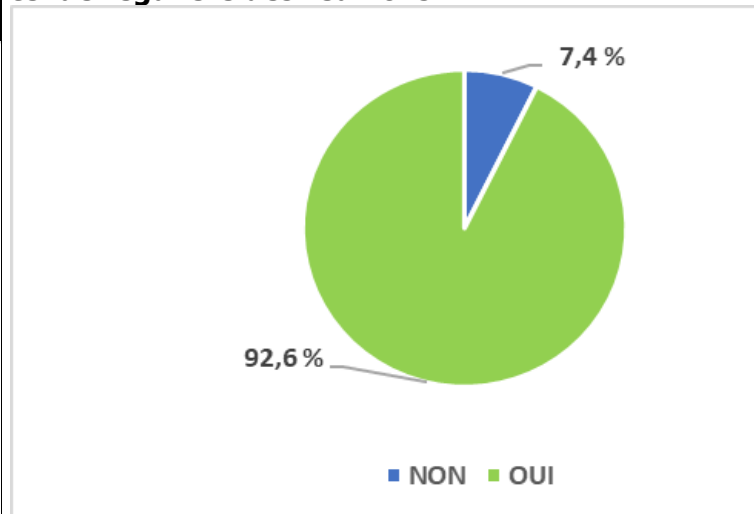
Le graphique OPA04 montre que la grande majorité des OPA tiennent des assemblées générales ordinaires. La proportion de ces OPA est de 93,9% contre 6,1% qui tiennent des assemblées générales ordinaires.

En ce qui concerne la tenue régulière de réunions, le graphique OPA05 indique que 92,7% des OPA tiennent régulièrement des réunions contre 7,4% qui ne le font pas.

Graphique OPA04: Répartition des OPA selon la tenue régulière d'assemblées générales ordinaires



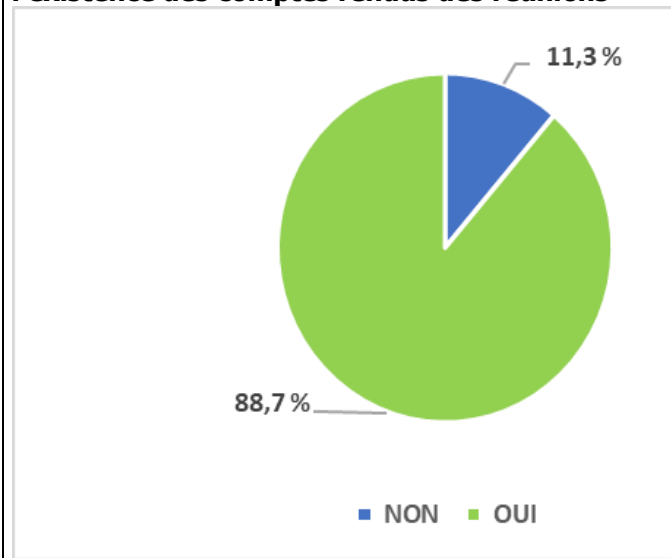
Graphique OPA05: Répartition des OPA selon la tenue régulière des réunions



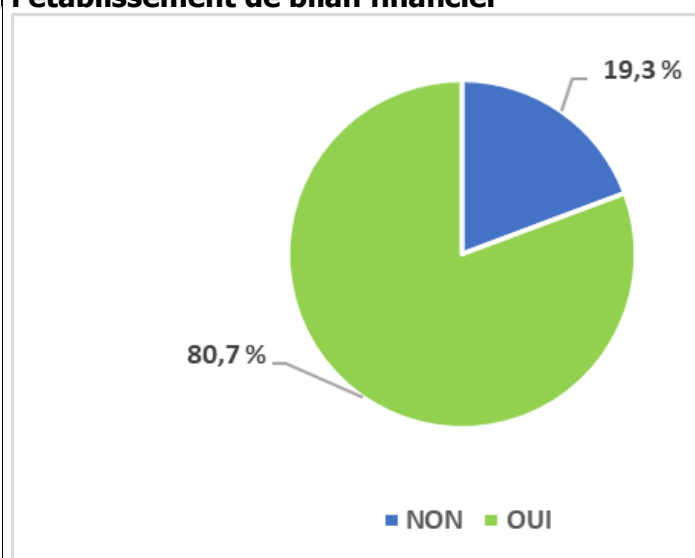
Les comptes rendus de réunion existent chez 88,7% des OPA contre 11,3% qui n'ont pas de comptes rendus de réunion (voir graphiques OPA06).

Relativement à l'établissement des bilans financiers, le graphique OPA07 illustre que 80,7% des OPA établissent des bilans financiers contre 19,3% qui n'en font pas.

Graphique OPA06: Répartition des OPA selon l'existence des comptes rendus des réunions



Graphique OPA07: Répartition des OPA selon l'établissement de bilan financier



Comme le montre le Tableau OPA05, 1 443 OPA sont membres d'organisations faitières, soit 27,8% de l'ensemble des OPA recensées.

686 OPA adhèrent à des unions, soit 47,5% de toutes les OPA qui sont membres de faitières. L'adhésion aux fédérations concerne 531 OPA, soit 36,8%. Les autres types de faitières regroupent chacun moins de 5% d'OPA.

Tableau OPA05: Répartition des organisations des producteurs agricoles par province selon le type

PROVINCES	UNION	FÉDÉRATION	GROUPEMENT	ASSOCIATION	RÉSEAU	AUTRE	Total
BURUNDI	686	531	70	41	70	45	1 443
BUHUMUZA	265	32	7	3	15	5	327
BUJUMBURA	59	38	4	13	4	10	128
BURUNGA	45	58	27	6	5	4	145
BUTANYERERA	189	325	7	2	10	11	544
GITEGA	128	78	25	17	36	15	299

Source : BURUNDI-RGPHAE 2025

III.4. DOMAINES D'ACTIVITES DES OPA

Comme le montre le Tableau OPA06, la quasi-totalité des OPA sont dans le domaine de production. En effet, l'effectif des OPA dans ce domaine est de 5 181, soit 99,7%. Les autres domaines d'activité sont dans l'ordre suivant : commercialisation avec 1 541 OPA (29,7%), collecte des produits avec 187 OPA (3,6%), conseil agricole avec 159 OPA (3,1%) et transformation avec 135 OPA (2,6%).

Tableau OPA06: Répartition des organisations des producteurs agricoles par province selon le domaine d'activités

PROVINCES	PRODUCTION	COMMERCIALISATION	TRANSFORMATION	COLLECTE DES PRODUITS	CONSEIL AGRICOLE	AUTRE
BURUNDI	5 181	1 541	135	187	159	20
BUHUMUZA	1 254	304	20	53	57	1
BUJUMBURA	986	463	36	18	31	3
BURUNGA	762	229	19	26	16	5
BUTANYERERA	1 078	283	50	51	34	5
GITEGA	1 101	262	10	39	21	6

Source : BURUNDI-RGPHAE 2025

Comme le tableau OPA07 le montre, la filière agricole qui concerne 3 302 OPA (63,5%), est la plus importante filière principale des OPA recensées suivie par l'élevage avec 1 833 OPA (35,3%). Toutes les autres filières regroupées ont été déclarées comme filière principale par 61 OPA (1,2%) .

Tableau OPA07: Répartition des organisations des producteurs agricoles par province selon la principale filière

PROVINCES	FILIERE AGRICOLE	FILIERE D'ELEVAGE	AUTRE FILIERE	Total
BURUNDI	3 302	1 833	61	5 196
BUHUMUZA	964	280	10	1 254
BUJUMBURA	709	271	12	992
BURUNGA	424	330	12	766
BUTANYERERA	622	442	18	1 082
GITEGA	583	510	9	1 102

Source : BURUNDI-RGPHAE 2025

Le tableau OPA08 montre que , parmi les activités secondaires, les plus importantes sont l'élevage avec 2 417 OPA (46,5%), l'agriculture avec 1 353 OPA (26%). 1 332 OPA (25,6%) n'ont pas de filière secondaire.

Tableau OPA08: Répartition des organisations des producteurs agricoles par province selon la principale filière secondaire

PROVINCES	FILIERE AGRICOLE	FILIERE D'ELEVAGE	AUTRE FILIERE	PAS DE FILIERE SECONDAIRE	Total
BURUNDI	1 353	2 417	94	1 332	5 196
BUHUMUZA	208	830	20	196	1 254
BUJUMBURA	220	403	24	345	992
BURUNGA	287	296	15	168	766
BUTANYERERA	266	493	24	299	1 082
GITEGA	372	395	11	324	1 102

Source : BURUNDI-RGPHAE 2025

III.5. COMPOSITION ET MEMBRES DES OPA

Selon le tableau OPA09, l'ensemble des membres fondateurs des OPA recensées est de 585 833 personnes qui se répartissent en 257 909 hommes, soit 44% contre 327 924 femmes qui représentent 56% de l'ensemble des membres fondateurs. La proportion des femmes est plus élevée que la moyenne nationale dans les provinces de Gitega (61,4%) et de Burunga (58,6%).

Tableau OPA09: Nombre total de membres fondateurs des OPA par province selon le sexe

PROVINCES	TOTAL	HOMMES	FEMMES
BURUNDI	585 833	257 909	327 924
BUHUMUZA	126 872	58 376	68 496
BUJUMBURA	77 766	38 633	39 133
BURUNGA	59 229	24 502	34 727
BUTANYERERA	190 142	85 519	104 623
GITEGA	131 824	50 879	80 945

Source : BURUNDI-RGPHAE 2025

Concernant l'effectif de membres actuels des OPA par province selon le sexe, sur 545 146 membres des OPA recensées, il y a 243 957 hommes qui représentent 44,8% et 301 189 femmes correspondant à 55,2%. Tout comme pour les membres fondateurs, les provinces de Gitega (57,7%) et Burunga (56,1%) ont des proportions de femmes supérieures à la moyenne nationale qui est de 55,2%.

Tableau OPA10: Nombre total de membres actuels des OPA par province selon le sexe

PROVINCES	TOTAL	HOMMES	FEMMES
BURUNDI	545 146	243 957	301 189
BUHUMUZA	84 348	37 620	46 728
BUJUMBURA	90 955	44 110	46 845
BURUNGA	72 677	31 885	40 792
BUTANYERERA	161 061	72 762	88 299
GITEGA	136 105	57 580	78 525

Source : BURUNDI-RGPHAE 2025

Le Tableau OPA11 montre que 5 107 OPA (98,3%) ont déclaré la tenue d'un registre d'inscription des membres contre à 89 OPA (1,7%) qui n'en possèdent pas.

Tableau OPA11: Répartition des organisations des producteurs agricoles par province selon la possession de registre de membres

PROVINCES	NON	OUI	Total
BURUNDI	89	5 107	5 196
BUHUMUZA	19	1 235	1 254
BUJUMBURA	24	968	992
BURUNGA	18	748	766
BUTANYERERA	13	1 069	1 082
GITEGA	15	1 087	1 102

Source : BURUNDI-RGPHAE 2025

Les OPA recensées emploient au total 2 669 salariés qui se répartissent en 2 100 hommes (78,7%) et 569 femmes (21,3%) (voir Tableau OPA12).

La proportion des salariés hommes dans les provinces de Gitega (83,2%) et de Burunga (84,5%) est plus élevée qu'au niveau national (78,7%). Celle des femmes est plus élevée que la moyenne nationale (21,3%) dans les provinces de Butanyerera (26,7%) et dans celle de Bujumbura (24,9%).

Tableau OPA12: Nombre total de salariés des OPA par province selon le sexe

PROVINCES	TOTAL	HOMMES	FEMMES
BURUNDI	2 669	2 100	569
BUHUMUZA	401	313	88
BUJUMBURA	795	597	198
BURUNGA	490	414	76
BUTANYERERA	424	311	113
GITEGA	559	465	94

Source : BURUNDI-RGPHAE 2025

Les salariés membres du bureau des OPA sont au nombre de 274 composés de 148 hommes (54%) et 126 femmes (44%) (voir Tableau OPA13).

Selon ce tableau La proportion des hommes est notamment plus forte que la moyenne national (54%) dans les provinces de Buhumuza (65,5%) et de Burunga (64,2%). En ce qui concerne les femmes salariées membres du bureau, la plus forte proportion est enregistrée dans la province de Butanyerera 61%.

Tableau OPA13: Nombre total de salariés membres du bureau par province selon le sexe

PROVINCES	TOTAL	HOMMES	FEMMES
BURUNDI	274	148	126
BUHUMUZA	29	19	10
BUJUMBURA	78	43	35
BURUNGA	81	52	29
BUTANYERERA	59	23	36
GITEGA	27	11	16

Source : BURUNDI-RGPHAE 2025

III.6. SOURCES DE REVENUS DES OPA

Comme le montre le Tableau OPA14, les activités qui procurent des revenus aux OPA sont respectivement : la production (4 824 OPA, soit 92,8% de l'ensemble des OPA recensées), la commercialisation (4 029 OPA, soit 77,5%), la collecte (2 464 OPA, soit 47,4%) et la transformation (242 OPA, soit 4,7%).

La même structure relative aux activités qui procurent des ressources aux OPA est globalement conservée dans toutes les provinces.

Tableau OPA14: Répartition des organisations des producteurs agricoles par province selon les activités qui procurent des revenus

PROVINCES	PRODUCTION	COLLECTE	COMMERCIALISATION	TRANSFORMATION
BURUNDI	4 824	2 464	4 029	242
BUHUMUZA	1 205	492	854	43
BUJUMBURA	918	583	835	54
BURUNGA	705	412	622	32
BUTANYERERA	1 016	538	849	57
GITEGA	980	439	869	56

Source : BURUNDI-RGPHAE 2025

Le Tableau OPA15 montre que 2 811 OPA (54,1% de l'ensemble des OPA recensées) ont des ressources provenant des cotisations des membres. Les autres sources de financement sont dans l'ordre les emprunts (2 213 OPA, soit 42,6%), les frais d'adhésion des membres (1 745 OPA, soit 33,6%), les prélèvements sur les revenus ou produits des membres (959 OPA, soit 18,5 %), les subventions (695 OPA, soit 13,4%) et en dernière position les dons et legs (551 OPA, soit 9,8%).

Tableau OPA15: Répartition des organisations des producteurs agricoles par province selon les autres sources de financement

PROVINCES	ADHÉSION DE MEMBRES	COTISATION DES MEMBRES	PRELEVEMENT SUR LE REVENU OU PRODUITS DES MEMBRES	SUBVENTIONS	DON/LEGS	EMPRUNT
BURUNDI	1 745	2 811	959	695	511	2 213
BUHUMUZA	304	682	287	249	120	619
BUJUMBURA	377	664	140	80	53	312
BURUNGA	314	463	87	112	88	275
BUTANYERERA	428	490	278	167	135	465
GITEGA	322	512	167	87	115	542

Source : BURUNDI-RGPHAE 2025

Le tableau OPA16 montre que 2 239 OPA, soit 43,1% ont déclaré avoir bénéficié de crédit contre 2 957 OPA, soit 56,9%, qui n'ont pas bénéficié de crédit

Au niveau des provinces, les provinces de Buhumuza vient en tête avec 640 OPA, soit 51% ayant bénéficié des crédits et la province de Burunga vient en dernière position avec 280 OPA, soit 32,8% ayant bénéficié des crédits.

Tableau OPA16: Répartition des organisations des producteurs agricoles ayant bénéficié de crédit par province

PROVINCES	NON	OUI	TOTAL
BURUNDI	2 957	2 239	5 196
BUHUMUZA	614	640	1 254
BUJUMBURA	667	325	992
BURUNGA	486	280	766
BUTANYERERA	598	484	1 082
GITEGA	592	510	1 102

Source : BURUNDI-RGPHAE 2025

Selon le tableau OPA17, sur les 2 239 OPA qui ont bénéficié de crédit, 505 OPA (22,6% des OPA ayant bénéficié de crédit) ont obtenu des crédits dans des microfinances, 254 OPA (11,3%) ont obtenu des crédits dans les banques. Un fait notable est que 1 480 OPA ont bénéficié d'autres types de crédit (voir Tableau OPA17).

La province de Burunga enregistre un taux de crédit de 42,5% provenant des institutions de microfinance. Ce taux est au moins le double des taux de crédit octroyés par des institutions de microfinance dans les autres provinces.

Tableau OPA17: Répartition des organisations des producteurs agricoles ayant bénéficié de crédit par province selon les institutions financières

PROVINCES	BANQUE	MICROFINANCE	AUTRE	Total
BURUNDI	254	505	1 480	2 239
BUHUMUZA	52	75	513	640
BUJUMBURA	48	56	221	325
BURUNGA	27	119	134	280
BUTANYERERA	46	96	342	484
GITEGA	81	159	270	510

Source : BURUNDI-RGPHAE 2025

Le tableau OPA18 montre que sur 5 196 OPA recensées, 1 037 OPA ont obtenu des subventions, soit une proportion de 20%. Par contre 4 159 OPA, soit 80% n'ont pas bénéficié de subventions.

Les provinces de Bujumbura (12,4%) et Gitega (16,2%) ont les plus faibles proportions de subventions contrairement à Butanyerera (24,3%) et Buhumuza (23,6%).

Tableau OPA18: Répartition des organisations des producteurs agricoles ayant bénéficié de subvention ou don par province depuis leur création

PROVINCES	NON	OUI	Total
BURUNDI	4 159	1 037	5 196
BUHUMUZA	958	296	1 254
BUJUMBURA	869	123	992
BURUNGA	589	177	766
BUTANYERERA	819	263	1 082
GITEGA	924	178	1 102

Source : BURUNDI-RGPHAE 2025

Selon le tableau OPA 19, sur 1037 OPA ayant bénéficié de subventions, 601 OPA soit 58% en ont obtenu de l'État, 218 OPA soit 21% obtiennent des subventions de la part des partenaires au développement et 142 OPA soit 17,7% les obtiennent de la part des ONG/structures privées.

Les autres sources ont donné des subventions à 76 OPA, soit 7,3% de l'ensemble des OPA qui ont obtenu des subventions

Tableau OPA19: Répartition des organisations des producteurs agricoles ayant bénéficié de subvention ou don depuis leur création par province selon la source

PROVINCES	SUBVENTION DE L'ETAT	ONG/STRUCTURE PRIVÉE	PARTENAIRE AU DÉVELOPPEMENT	AUTRES	Total
BURUNDI	601	142	218	76	1 037
BUHUMUZA	206	28	42	20	296
BUJUMBURA	68	24	18	13	123
BURUNGA	101	17	48	11	177
BUTANYERERA	156	37	49	21	263
GITEGA	70	36	61	11	178

Source : BURUNDI-RGPHAE 2025

III.7. RENFORCEMENT DES CAPACITES DES OPA

Les proportions des membres de bureau salariés sont inférieures à 5% sauf pour le directeur ou gérant qui est de 8,9% (133 OPA). Les nombres proportions de salariés des autres membres de bureau sont : Président (254 OPA, soit 4,9%), Comptable (118 OPA, 3,8%) et Secrétaire général (110 OPA, soit 2,9%). (Voir Tableau OPA 20).

Au niveau des provinces, Bujumbura et Burunga enregistrent des proportions respectives de 17,2% et 10,7% de salariés pour le poste de directeur ou gérant.

Tableau OPA20: Répartition des OPA par province selon le type de membre du bureau et leur statut de salarié

PROVINCES	PRESIDENT SALARIÉ		DIRECTEUR/ GERANT SALARIÉ		SECRETAIRE GENERAL SALARIÉ		COMPTABLE SALARIÉ	
	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI
BURUNDI	4 881	254	1 359	133	3 744	110	3 021	118
BUHUMUZA	1205	40	264	13	860	12	706	20
BUJUMBURA	912	65	226	47	701	28	521	26
BURUNGA	737	21	242	29	578	22	444	25
BUTANYERERA	977	92	367	31	787	26	619	23
GITEGA	1050	36	260	13	818	22	731	24

Source : BURUNDI-RGPHAE 2025

Le tableau OPA21 montre que les présidents des OPA sont les plus nombreux dans tous les niveaux d'instruction du primaire au supérieur.

Il existe des membres de bureau sans niveau dans tous les postes. En effet, ils sont au nombre de 98 Présidents sans niveau, 34 Directeurs/gérants, 43 Secrétaires généraux et 122 comptables.

Tableau OPA21: Répartition des OPA par province selon le niveau d'instruction des membres du bureau

PROVINCES	AUCUN	PRIMAIRE	SECONDAIRE	PROFESSIONNEL	FONDAMENTAL	POST-FONDAMENTAL	SUPERIEUR	TOTAL
PRESIDENT	98	1 896	1 644	59	189	581	668	5 135
DIRECTEUR:GERANT	34	597	447	18	78	172	146	1 492
SECRETAIRE GENERAL	43	1451	1279	46	274	483	278	3 854
COMPTABLE	122	1420	814	47	179	343	214	3 139

Source : BURUNDI-RGPHAE 2025

Le tableau OPA22 montre que 1 720 OPA, soit 33,1% assurent des formations de leurs membres grâce à leurs compétences internes tandis que l'Etat a assuré des formations aux membres de 513 OPA (9,9%), les projets à 252 OPA (4,8%) et les ONG à 205 OPA (3,9%). D'autres structures ont donné des formations aux membres de 42 OPA (0,8%).

Tableau OPA22: Répartition des OPA par province selon les structures formatrices des membres

PROVINCES	COMPÉTENCES INTERNES	ETAT	PROJETS	ONG	AUTRE
BURUNDI	1 720	513	252	205	42
BUHUMUZA	509	156	62	52	9
BUJUMBURA	373	86	75	43	7
BURUNGA	223	43	46	14	3
BUTANYERERA	239	95	37	43	14
GITEGA	376	133	32	53	9

Source : BURUNDI-RGPHAE 2025

Comme le montre le tableau OPA23, le nombre total de membres des OPA ayant bénéficié de formation au cours de la campagne agricole 2023-2024 est de 149 792 personnes qui se répartissent en 66 060 hommes (44,1%) et 83 732 femmes (55,9%).

Tableau OPA23: Nombre total de membres des OPA ayant bénéficié de formation au cours de la campagne agricole 2023-2024 par sexe et par province

PROVINCES	TOTAL	HOMMES	FEMMES
BURUNDI	149 792	66 060	83 732
BUHUMUZA	32 117	13 370	18 747
BUJUMBURA	29 401	15 446	13 955
BURUNGA	21 594	9 975	11 619
BUTANYERERA	27 731	13 126	14 605
GITEGA	38 949	14 143	24 806

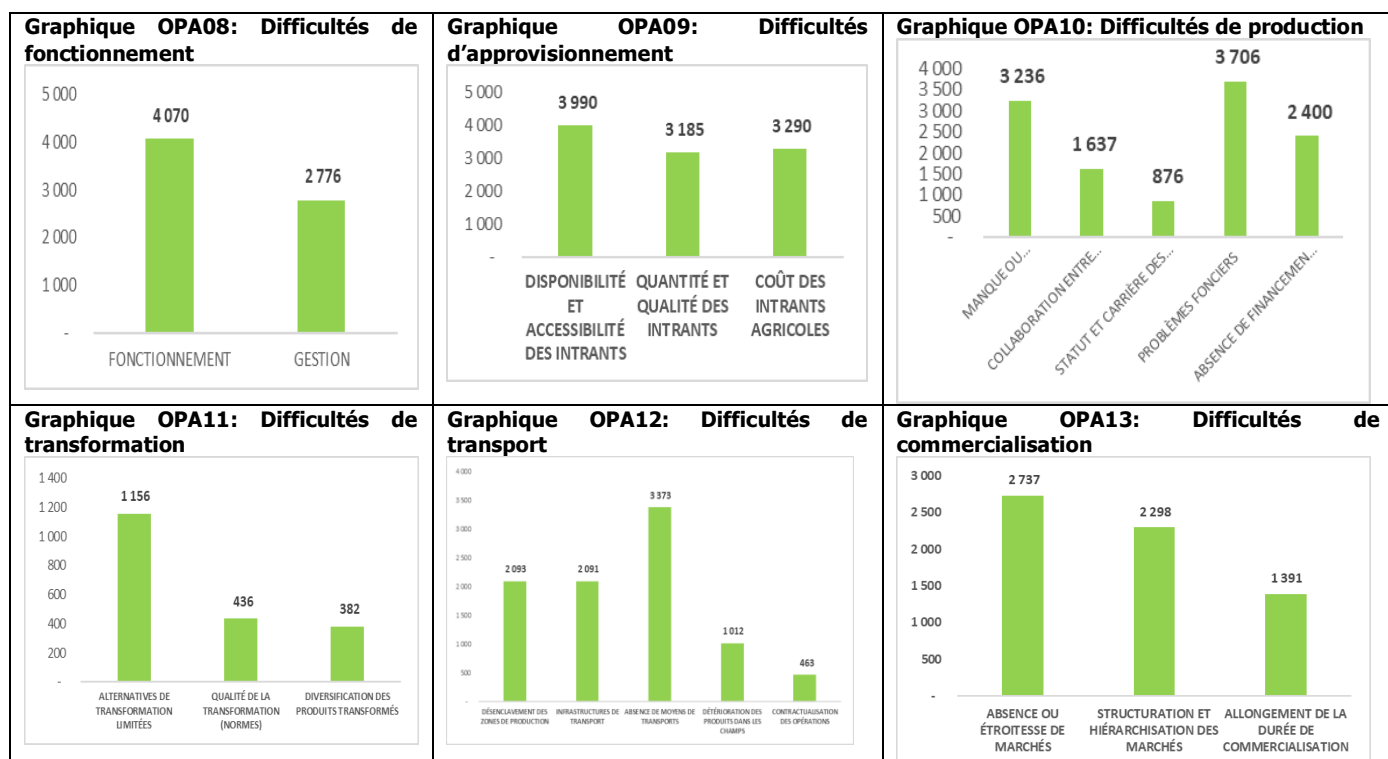
Source : BURUNDI-RGPHAE 2025

III.8. CONTRAINTES RENCONTREES PAR LES OPA

Les OPA recensées ont rencontré plusieurs types de contraintes au cours de la campagne agricole 2023-2024 :

- Contraintes liées au fonctionnement et de gestion des OPA ;
- Disponibilité et accessibilité des intrants, qualité et coûts des intrants agricoles) ;
- Faible niveau de production (insuffisance de formation, encadrement et appui technique, collaboration entre institutions et structures d'appui, statut et carrière des producteurs, problèmes fonciers, absence de financement de la production) ;
- Difficultés de transformation (alternatives de transformation limitées, qualité de la transformation (normes), diversification des produits transformés) ;
- Difficultés de transport et d'acheminement (désenclavement des zones de production, infrastructures de transport, absence de moyens de transport, détérioration des produits dans les champs, contractualisation des opérations) ;
- Difficultés de commercialisation (absence ou étroitesse de marchés, structuration et hiérarchisation des marchés, allongement de la durée de commercialisation) ;

Les graphiques OPA08 à OPA13 récapitulent le nombre d'OPA par type de difficultés. En observant tous les groupes de difficultés, celles relatives au fonctionnement sont les plus importantes (4 070 OPA, soit 78,3% de l'ensemble des OPA recensées). La difficulté relative à la diversification des produits transformés est rencontrée par 382 OPA est la plus faible proportion (7,4%). (Voir aussi tableaux en annexe).



ANNEXES

ANNEXE I : TABLEAUX

Tableau OPA24 : Répartition des OPA par province/commune selon les difficultés de fonctionnement rencontrées au cours de la campagne agricole 2023-2024

PROVINCES/COMMUNES	FONCTIONNEMENT	GESTION
BURUNDI	4 070	2 776
BUHUMUZA	1 015	703
BUTAGANZWA	171	146
BUTIHINDA	96	56
CANKUZO	100	67
GISAGARA	92	91
GISURU	196	150
MUYINGA	171	94
RUYIGI	189	99
BUJUMBURA	779	496
BUBANZA	81	20
BUKINANYANA	65	43
CIBITOKÉ	60	45
ISARE	109	94
MPANDA	99	33
MUGERE	106	73
MUGINA	54	47
MUHUTA	46	38
MUKAZA	21	9
NTAHANGWA	84	67
RWIBAGA	54	27
BURUNGA	581	336
BURURI	33	19
MAKAMBA	91	47
MATANA	46	33
MUSONGATI	87	50
NYANZA	71	52
RUMONGE	94	48
RUTANA	159	87
BUTANYERERA	890	673
BUSONI	103	79
KAYANZA	119	105
KIREMBA	106	85
KIRUNDO	172	152
MATONGO	88	32
MUHANGA	127	78
NGOZI	80	66
TANGARA	95	76
GITEGA	805	568
BUGENDANA	94	54
GISHUBI	144	94
GITEGA	147	113
KARUSI	99	64
KIGANDA	52	51
MURAMVYA	70	39
MWARO	109	71
NYABIHANGA	37	34
SHOMBO	53	48

Source : BURUNDI-RGPHAE 2025

Tableau OPA25 : Répartition des OPA par province/commune selon les difficultés d'approvisionnement des intrants rencontrées au cours de la campagne agricole 2023-2024

PROVINCES/COMMUNES	DISPONIBILITÉ ET ACCESSIBILITÉ DES INTRANTS	QUANTITÉ ET QUALITÉ DES INTRANTS	COÛT DES INTRANTS AGRICOLES
BURUNDI	3 990	3 185	3 290
BUHUMUZA	1 053	849	789
BUTAGANZWA	158	124	111
BUTIHINDA	93	78	76
CANKUZO	96	27	87
GISAGARA	144	142	91
GISURU	232	177	197
MUYINGA	138	135	123
RUYIGI	192	166	104
BUJUMBURA	744	596	679
BUBANZA	71	21	33
BUKINANYANA	62	57	49
CIBITOKE	60	51	54
ISARE	105	103	108
MPANDA	84	59	85
MUGERE	73	75	75
MUGINA	56	51	52
MUHUTA	54	36	42
MUKAZA	19	17	17
NTAHANGWA	90	72	79
RWIBAGA	70	54	85
BURUNGA	560	435	444
BURURI	34	33	33
MAKAMBA	89	54	65
MATANA	37	39	48
MUSONGATI	88	70	63
NYANZA	84	57	63
RUMONGE	84	72	69
RUTANA	144	110	103
BUTANYERERA	788	623	699
BUSONI	85	80	90
KAYANZA	96	63	73
KIREMBA	104	71	80
KIRUNDO	154	124	162
MATONGO	25	17	49
MUHANGA	129	121	83
NGOZI	102	73	74
TANGARA	93	74	88
GITEGA	845	682	679
BUGENDANA	85	77	92
GISHUBI	161	126	116
GITEGA	137	133	110
KARUSI	104	77	64
KIGANDA	52	47	44
MURAMVYA	72	49	57
MWARO	112	87	101
NYABIHANGA	56	36	34
SHOMBO	66	50	61

Source : BURUNDI-RGPHAE 2025

Tableau OPA26 : Répartition des OPA par province/commune selon les difficultés de production rencontrées au cours de la campagne agricole 2023-2024

PROVINCES/COMMUNES	MANQUE OU INSUFFISANCE DE FORMATION, D'ENCADREMENT ET D'APPUI TECHNIQUE	COLLABORATION ENTRE INSTITUTIONS ET STRUCTURES D'APPU	STATUT ET CARRIÈRE DES PRODUCTEURS	PROBLÈMES FONCIERS	ABSENCE DE FINANCEMENT DE LA PRODUCTION
BURUNDI	3 236	1 637	876	3 706	2 400
BUHUMUZA	829	323	215	949	568
BUTAGANZWA	173	70	70	125	125
BUTIHINDA	82	21	17	92	40
CANKUZO	52	30	6	96	33
GISAGARA	88	37	28	142	34
GISURU	221	26	7	203	93
MUYINGA	110	65	34	123	111
RUYIGI	103	74	53	168	132
BUJUMBURA	651	422	212	670	485
BUBANZA	64	27	8	42	37
BUKINANYANA	64	38	9	32	30
CIBITOKÉ	15	48	33	56	20
ISARE	106	80	64	96	103
MPANDA	90	25	3	99	69
MUGERE	94	52	18	101	62
MUGINA	55	39	17	46	34
MUHUTA	35	14	4	59	28
MUKAZA	16	6	-	19	10
NTAHANGWA	70	60	34	48	55
RWIBAGA	42	33	22	72	37
BURUNGA	399	190	85	479	345
BURURI	29	9	1	29	21
MAKAMBA	91	39	15	59	46
MATANA	39	14	23	37	33
MUSONGATI	39	52	22	79	29
NYANZA	64	45	7	64	55
RUMONGE	74	21	11	90	68
RUTANA	63	10	6	121	93
BUTANYERERA	730	410	196	795	429
BUSONI	94	53	46	73	53
KAYANZA	100	22	13	117	41
KIREMBA	84	38	29	106	33
KIRUNDO	142	107	76	152	127
MATONGO	20	8	5	64	11
MUHANGA	130	99	9	113	37
NGOZI	72	26	12	100	58
TANGARA	88	57	6	70	69
GITEGA	627	292	168	813	573
BUGENDANA	68	17	8	83	55
GISHUBI	96	50	38	134	107
GITEGA	115	47	22	106	86
KARUSI	64	33	4	103	64
KIGANDA	42	22	28	54	35
MURAMVYA	63	30	28	68	68
MWARO	61	40	10	123	74
NYABIHANGA	55	16	8	73	19
SHOMBO	63	37	22	69	65

Source : BURUNDI-RGPHAE 2025

Tableau OPA27 : Répartition des OPA par province/commune selon les difficultés de transformation de produits rencontrées au cours de la campagne agricole 2023-2024

PROVINCES/COMMUNES	ALTERNATIVES DE TRANSFORMATION LIMITÉES	QUALITÉ DE LA TRANSFORMATION (NORMES)	DIVERSIFICATION DES PRODUITS TRANSFORMÉS
BURUNDI	1 156	436	382
BUHUMUZA	376	69	58
BUTAGANZWA	45	4	5
BUTIHINDA	41	4	4
CANKUZO	21	2	5
GISAGARA	54	25	18
GISURU	99	5	5
MUYINGA	49	8	8
RUYIGI	67	21	13
BUJUMBURA	190	84	116
BUBANZA	4	7	7
BUKINANYANA	35	6	2
CIBITOKÉ	39	17	16
ISARE	12	3	4
MPANDA	14	9	3
MUGERE	15	1	26
MUGINA	10	7	6
MUHUTA	3	4	26
MUKAZA	1	-	1
NTAHANGWA	37	27	25
RWIBAGA	20	3	-
BURUNGA	126	57	42
BURURI	2	1	-
MAKAMBA	34	19	21
MATANA	7	4	2
MUSONGATI	31	14	14
NYANZA	9	5	-
RUMONGE	13	3	2
RUTANA	30	11	3
BUTANYERERA	334	147	105
BUSONI	30	13	13
KAYANZA	15	4	6
KIREMBA	89	24	28
KIRUNDO	72	45	26
MATONGO	11	7	7
MUHANGA	34	11	12
NGOZI	12	37	1
TANGARA	71	6	12
GITEGA	130	79	61
BUGENDANA	14	1	-
GISHUBI	4	4	4
GITEGA	29	22	22
KARUSI	15	3	1
KIGANDA	10	2	1
MURAMVYA	10	4	3
MWARO	19	8	4
NYABIHANGA	3	7	4
SHOMBO	26	28	22

Source : BURUNDI-RGPHAE 2025

Tableau OPA28 : Répartition des OPA par province/commune selon les difficultés de transport et d'acheminement rencontrées au cours de la campagne agricole 2023-2024

PROVINCES/COMMUNES	DÉSENCLAVEMENT DES ZONES DE PRODUCTION	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	ABSENCE DE MOYENS DE TRANSPORTS	DÉTÉRIORATION DES PRODUITS DANS LES CHAMPS	CONTRACTUALISATION DES OPÉRATIONS
BURUNDI	2 093	2 091	3 373	1 012	463
BUHUMUZA	543	588	945	303	188
BUTAGANZWA	88	127	182	69	52
BUTIHINDA	26	48	83	9	7
CANKUZO	67	17	83	17	1
GISAGARA	47	71	107	54	22
GISURU	136	106	174	19	27
MUYINGA	52	85	148	71	20
RUYIGI	127	134	168	64	59
BUJUMBURA	500	455	649	235	86
BUBANZA	27	34	34	14	3
BUKINANYANA	42	12	50	19	1
CIBITOE	41	34	56	9	2
ISARE	105	86	102	43	27
MPANDA	50	60	114	7	1
MUGERE	44	59	60	19	3
MUGINA	38	35	48	25	17
MUHUTA	42	19	46	22	1
MUKAZA	5	9	5	1	1
NTAHANGWA	72	62	70	49	25
RWIBAGA	34	45	64	27	5
BURUNGA	277	247	425	120	41
BURURI	9	16	28	12	-
MAKAMBA	45	21	61	10	4
MATANA	30	27	35	27	11
MUSONGATI	46	47	65	19	21
NYANZA	49	45	62	28	2
RUMONGE	28	25	43	6	1
RUTANA	70	66	131	18	2
BUTANYERERA	465	464	674	156	54
BUSONI	45	70	88	18	5
KAYANZA	46	30	46	21	3
KIREMBA	74	87	112	22	12
KIRUNDO	109	107	152	39	33
MATONGO	42	15	32	7	-
MUHANGA	75	43	70	2	-
NGOZI	54	50	94	32	-
TANGARA	20	62	80	15	1
GITEGA	308	337	680	198	94
BUGENDANA	18	35	87	14	3
GISHUBI	36	44	110	9	4
GITEGA	39	55	94	26	9
KARUSI	28	36	89	20	10
KIGANDA	23	38	48	28	25
MURAMVYA	51	31	52	27	16
MWARO	47	35	93	13	3
NYABIHANGA	23	31	50	28	5
SHOMBO	43	32	57	33	19

Source : BURUNDI-RGPHAE 2025

Tableau OPA29 : Répartition des OPA par province/commune selon les difficultés de commercialisation rencontrées au cours de la campagne agricole 2023-2024

PROVINCES/COMMUNES	ABSENCE OU ÉTROITESSE DE MARCHÉS	STRUCTURATION ET HIÉRARCHISATION DES MARCHÉS	C. ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE COMMERCIALISATION
BURUNDI	2 737	2 298	1 391
BUHUMUZA	764	626	375
BUTAGANZWA	125	134	66
BUTHINDA	57	78	30
CANKUZO	52	53	20
GISAGARA	111	103	97
GISURU	148	44	52
MUYINGA	141	100	69
RUYIGI	130	114	41
BUJUMBURA	467	464	324
BUBANZA	27	22	17
BUKINANYANA	53	41	20
CIBITIKE	55	58	41
ISARE	101	97	88
MPANDA	36	59	36
MUGERE	44	40	26
MUGINA	27	43	17
MUHUTA	21	33	9
MUKAZA	5	5	1
NTAHANGWA	59	52	47
RWIBAGA	39	14	22
BURUNGA	331	260	118
BURURI	23	9	2
MAKAMBA	45	58	18
MATANA	19	20	15
MUSONGATI	62	34	27
NYANZA	40	25	18
RUMONGE	30	36	13
RUTANA	112	78	25
BUTANYERERA	637	507	365
BUSONI	78	59	38
KAYANZA	69	23	17
KIREMBA	89	69	67
KIRUNDO	128	128	87
MATONGO	32	23	8
MUHANGA	106	87	28
NGOZI	73	65	50
TANGARA	62	53	70
GITEGA	538	441	209
BUGENDANA	91	35	9
GISHUBI	54	55	13
GITEGA	87	84	36
KARUSI	67	58	27
KIGANDA	48	50	33
MURAMVYA	54	38	21
MWARO	65	54	34
NYABIHANGA	27	30	15
SHOMBO	45	37	21

Source : BURUNDI-RGPHAE 2025

ANNEXE II : PERSONNEL NATIONAL

PRENOMS ET NOMS	FONCTION OFFICIELLE	INSTITUTION
Honorable Nestor NAHONTUYE	Premier Ministre de la République et Président du Comité National d’Orientation du Recensement (CNOR)	PRIMATURE
Alain NDIKUMANA	Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique	MFBPE
Calinie MBARUSHIMANA	Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage	MINEAGRIE
Léonard BUTOYI	Assistant du Ministre de l’Environnement, de l’Agriculture et de l’Elevage	MINEAGRIE
Nicolas NDAYISHIMIYE	Président du BCR, DG/INSBU	BCR
Pacifique NIYINYITUNGIYE	Directeur/DSIEAE, Vice-Président du BCR	BCR
Jean NDAYITWAYEKO	Directeur de la Population/MIDCSP, Vice- Président du BCR	BCR
Pierre Claver MANIRAKIZA	Directeur Technique du RGPHAE	BCR
Charles NDIZEYE	Directeur Administratif et Financier	BCR
Pierre Claver KAYIRO	Chef du Service Méthodologie et Collecte	BCR
Dominique NDAYEGAMIYE	Chef du Service Informatique et Traitement	BCR
Alexis NIMUBONA	Chef du Service Analyse et Publication	BCR
Audace NTAKIRUTIMANA	Chef du Service Cartographie	BCR
Prosper NGABIRANO	Chef du Service Communication, Sensibilisation et Diffusion	BCR
Philippe NIYONZIMA	Chef du Service Finances et Comptabilité	BCR
Aimable BUTOYI	Cadre du Service Méthodologie et Collecte	BCR
Népomucène BURUKU	Cadre du Service Méthodologie et Collecte	BCR
Gabriel NTAKIZONKIZA	Cadre du Service Méthodologie et Collecte	BCR
Mélance NIBIGIRA	Cadre du Service Informatique et Traitement	BCR

Evode HARAGAKIZA	Cadre du Service Informatique et Traitement	BCR
Rodrigue MUGISHA	Cadre du Service Informatique et Traitement	BCR
Andy NIHEZAGIRE	Cadre du Service Cartographie	BCR
Abdallah AMISSI	Cadre du Service Cartographie	BCR
Hermenegilde MBONICUYE	Cadre du Service Analyse et Publication	BCR
Merthus NIYONZIMA	Cadre du Service Communication, Sensibilisation et Diffusion	BCR
Félicité MINANI	Cadre du Service Finances et Comptabilité	BCR
Stany HAKIZIMANA	Cadre du Service Finances et Comptabilité	BCR
Evelyne NSHIMIRIMANA	Cadre du Service Finances et Comptabilité	BCR
Delphine KAZE	Cadre du Service Finances et Comptabilité	BCR
Chantal ITANGISHAKA	Secrétaire au Secrétariat du BCR	BCR

**ANNEXE III : SUPERVISEURS DU MODULE DES EXPLOITATIONS MODERNES (EM) ET
ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS AGRICOLES (OPA)**

PRENOMS ET NOMS	FONCTION OFFICIELLE	INSTITUTION
Aimable BUTOYI	Superviseur Muramvya	BCR
Népomucène BURUKU	Superviseur Gitega	BCR
Gabriel NTAKIZONKIZA	Superviseur Ruyigi	BCR
Rodrigue MUGISHA	Superviseur Ngozi	BCR
Evode HARAGAKIZA	Superviseur Cankuzo	BCR
Mélance NIBIGIRA	Superviseur Bubanza	BCR
Annie Christa INGABIRE	Superviseur Bururi	INSBU
Olivier MUGISHA	Superviseur Karusi	INSBU
Elvis MUHOZA	Superviseur Bujumbura	MINEAGRIE
Jean de Dieu MUNONDO	Superviseur Bujumbura Mairie	MINEAGRIE
Protais NIHORIMBERE	Superviseur Kayanza	INSBU
Frédéric NININAHZWE	Superviseur Rutana	INSBU
Jonathan NIYOKWIZERA	Superviseur Muyinga	MINEAGRIE
Dieudonne NSENGIYUMVA	Superviseur Makamba	INSBU
Onesphore NTAKIRUTIMANA	Superviseur Cibitoke	MINEAGRIE
Joel RUSEGURA	Superviseur Kirundo	MINEAGRIE
Jules Maurice UWIMANA	Superviseur Rumonge	MINEAGRIE
Nicolas NIKOYAGIZE	Superviseur Mwaro	INSBU

**ANNEXE IV : EQUIPE DE REDACTION – ATELIER D’ANALYSE DES DONNEES DU
MODULE DES EXPLOITATIONS MODERNES (EM) ET ORGANISATIONS DES
PRODUCTEURS AGRICOLES (OPA)**

PRENOMS ET NOMS	FONCTION OFFICIELLE	INSTITUTION
Pierre Claver MANIRAKIZA	Directeur Technique du RGPHAE	BCR
Philippe NIYONZIMA	Chef du Service Finances et Comptabilité	BCR
Aimable BUTOYI	Cadre du Service Méthodologie et Collecte	BCR
Népomucène BURUKU	Cadre du Service Méthodologie et Collecte	BCR
Gabriel NTAKIZONKIZA	Cadre du Service Méthodologie et Collecte	BCR
Rodrigue MUGISHA	Cadre du Service Informatique et Traitement	BCR
Annie Christa INGABIRE	Superviseur Bururi	INSBU
Olivier MUGISHA	Superviseur Karusi	INSBU
Elvis MUHOZA	Superviseur Bujumbura	MINEAGRIE
Jean de Dieu MUNONDO	Superviseur Bujumbura Mairie	MINEAGRIE
Protas NIHORIMBERE	Superviseur Kayanza	INSBU
Frederic NININHAZWE	Superviseur Rutana	INSBU
Jonathan NIYOKWIZERA	Superviseur Muyinga	MINEAGRIE
Dieudonne NSENGIYUMVA	Superviseur Makamba	INSBU
Onesphore NTAKIRUTIMANA	Superviseur Cibitoke	MINEAGRIE
Joel RUSEGURA	Superviseur Kirundo	MINEAGRIE
Jules Maurice UWIMANA	Superviseur Rumonge	MINEAGRIE
Tiral SIDI	Consultant International du RGAE/Statisticien spécialiste des enquêtes et recensements agricoles	BAD
Jean Marie RAKOTOVAO	Consultant International du RGAE/Statisticien spécialiste en méthodes de sondage pour les enquêtes agricoles	BAD
Paul N’GOMA-KIMBATSA	Conseiller Technique du RGAE	BAD

ANNEXE V : PERSONNEL INTERNATIONAL

PRENOMS ET NOMS	FONCTION OFFICIELLE	INSTITUTION
Pascal YEMBILINE	Responsable-Pays de la BAD au Burundi	BAD
Jean Claude NSABIMANA	Spécialiste en développement social, et Chargé du PEAPPJF de la BAD	BAD
Epaphrodite SEMYAMPI	Coordonnateur National du PEAPPJF de la BAD	BAD
Jeanne KANYANGE	Responsable Administratif et Financier du PEAPPJF de la BAD	BAD
Emmanuel NTAKIRUTIMANA	Spécialiste en Passation des Marchés PEAPPJF	BAD
Chantal UMUHIRE	Chargée supérieure en agriculture, et Chargée du BRIDEP	BAD
Christine DOVONOU	Consultante spécialiste en agriculture	BAD
Vincent NGENDAKUMANA	Statisticien Agricole en Chef au siège de la BAD	BAD
Paul N'GOMA-KIMBATSA	Conseiller Technique du RGAE	BAD
Tiral SIDI	Consultant International du RGAE/Statisticien spécialiste des enquêtes et recensements agricoles	BAD
Jean Marie RAKOTOVAO	Consultant International du RGAE/Statisticien spécialiste en méthodes de sondage pour les enquêtes agricoles	BAD
Judicaël ELIDJE	Représentant Résident au Burundi	UNFPA
Samuel NOUETAGNI	Conseiller Technique Principal du RGPHAE	UNFPA
Gervais BARAMPANZE	Consultant National RGPHAE	UNFPA
Cybela Leslie ITEKA	Stagiaire en Communication Digitale	UNFPA

Joachim LINGA KIDASI	Stagiaire en Communication Digitale	UNFPA
Dadémanao PISSANG TCHANGAI	Représentant Résident au Burundi	FAO
Umberto CINIGLIO	Officer-in-Charge/Chargé des Opérations	FAO
Apollinaire MASUGURU	Assistant au Représentant/Programme	FAO
Oscar NIYONZIMA	Assistant Technique au Programme	FAO
Joseph NSABIYABANDI	Expert international en statistiques agricoles	FAO